

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE GARCHES
HAUTS-DE-SEINE

Conseillers Municipaux
en exercice : 33

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 08 MARS 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 08 mars 2017 à 21 heures, en Mairie, sous la Présidence de M. Jacques GAUTIER, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. GAUTIER Jacques, Maire

M. MENEL Yves, Mme BÉCART Jeanne, M. OLIVIERO Bertrand, M. MOREAUX Yves, Mme BOSSET Sylvie, Mme MARTIN Françoise, M. REYDEL Jean-Claude, M. BOULANGER Jean-Jacques, Maires-Adjoints

Mme BOINET Nathalie, Questeur, M. KOCH-CHEVALIER Thierry, Syndic

M. LUCIANI Bernard, M. SCHWARTZ Patrick, Mme MÉALET Frédérique, M. TRIGNAN François, Mme RECHSTEINER Sophie, Mme DERMAGNE Laurence, Mme DUMONT Agnès, Mme DENIZEAU Charlotte, M. MARI Thierry, Mme COIRIER Anne-Laure, M. MAGITTERI Julien, M. BELANGER Timothée, M. BUIL Norbert, Mme GUYOT Françoise, M. HERZOG Philippe, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme BODIN Béatrice, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à M. MENEL

Mme DEGARDIN Annick, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. OLIVIERO

Mme CHANTEMARGUE Sylvie, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. BOULANGER

M. BAS Benoît, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. GAUTIER

ABSENTS :

Mme LANOY Laurence, Conseillère municipale

M. MITRY Emmanuel, Conseiller Municipal

EST ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE:

Mme VIGIER Cécile, Conseillère Municipale, au cours de la question 2017/01

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yves MENEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Maire propose la candidature de M. MENEL en qualité de secrétaire de séance, qui est acceptée à l'unanimité. M. MENEL ayant procédé à l'appel, le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2016 :

Le compte rendu de la séance du 30 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.



1	2017/01	DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017
---	----------------	---------------------------------------

LE MAIRE cède la parole à **M. REYDEL**, Maire-Adjoint, délégué au budget, qui expose :

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit en termes financiers, le choix politique de la Municipalité. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape.

Ce débat qui doit précéder le vote du budget de la Ville, permet un échange sur la situation financière de la Ville et sur le développement durable ainsi que sur les décisions à prendre pour son avenir.

La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République en ses articles 11 et 12 codifiés au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en son article L 2312-1 prévoit que les collectivités locales de plus de 3 500 habitants doivent tenir, au plus tôt dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat d'orientations budgétaires.

Plus récemment, l'article 107 de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du CGCT relatifs au débat des orientations budgétaires en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Il rappelle que ce débat qui ne peut pas avoir pour objet d'aborder la politique globale de la municipalité dans d'autres domaines que ceux budgétaires n'a aucun caractère décisionnel.

La préparation du budget 2017 s'inscrit dans un cadre budgétaire incertain pour les collectivités territoriales qui se trouvent confrontées à une nouvelle baisse de leur dotation et une augmentation de la péréquation qui aura des conséquences sur le budget de notre Territoire « Paris Ouest La Défense » et de façon corrélative sur notre Commune.

Le présent rapport a été élaboré en tenant compte de ces paramètres et en faisant preuve de prudence dans l'estimation des recettes et de rigueur dans la prévision des dépenses.

I – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES : UN DEBAT POUR EXPOSER UN CONTEXTE FINANCIER ET PRESENTER DES CHOIX BUDGETAIRES

A – Le contexte économique, financier et législatif

Le budget des collectivités territoriales est fortement impacté par deux facteurs : les perspectives économiques et la loi de Finances pour 2017.

1- Les perspectives économiques pour 2017

Prévisions économiques de l'Union Européenne (UE) – automne 2016 : croissance modeste dans des temps difficiles

La commission prévoit une croissance de 1,5 % pour la zone euro et de 1,6 % pour l'UE en 2017.

La croissance économique en Europe devrait continuer d'augmenter à un rythme modéré, les progrès enregistrés récemment sur le marché du travail et la hausse de la consommation privée étant contrebalancés par un certain nombre de facteurs qui freinent la croissance et atténuent l'effet des paramètres favorables. Dans ses prévisions d'automne, la Commission Européenne a prévu une croissance du PIB dans la zone euro de 1,7 % en 2016, 1,5 % en 2017 et 1,7 % en 2018 (prévisions de printemps : 1,6 % pour 2016 et 1,8 % pour 2017). La croissance du PIB pour l'ensemble de l'UE devrait suivre une évolution similaire pour s'établir à 1,8 % en 2016, 1,6 % en 2017 et 1,8 % en 2018 (prévisions de printemps : 1,8 % pour 2016 et 1,9 % pour 2017).

La consommation privée devrait rester le principal moteur de croissance en 2017, soutenue par des perspectives d'accroissement de l'emploi et un léger relèvement des salaires. Le coût du crédit demeure propice à la croissance grâce à une politique monétaire exceptionnellement accommodante. Le déficit budgétaire agrégé de la zone euro devrait poursuivre sa contraction, tandis que la politique budgétaire devrait demeurer non restrictive. L'investissement devrait continuer à augmenter.

Toutefois, les incertitudes politiques, la croissance en perte de vitesse en dehors de l'UE et la faiblesse des échanges mondiaux pèsent sur les perspectives de croissance. Il existe également un risque que les performances médiocres de l'économie au cours des dernières années freinent la croissance, et la phase persistante de basse conjoncture laisse poindre la possibilité d'une croissance plus soutenue en l'absence de pressions inflationnistes indues. Par ailleurs, dans les années à venir, l'économie européenne ne sera plus en mesure de se reposer sur le soutien exceptionnel de facteurs extérieurs tels que la chute des prix du pétrole et la dépréciation monétaire.

Tous les Etats membres tirent parti de la reprise actuelle

Alors que les écarts importants entre les performances économiques se maintiennent, le PIB de l'UE est plus élevé qu'avant la crise et celui de certains Etats membres s'établit à plus de 10 % au-dessus du niveau le plus bas enregistré. Sur la période couverte par des prévisions, l'activité économique est appelée à poursuivre sa progression dans tous les Etats membres, bien que de manière toujours inégale.

L'investissement devrait connaître un rebond en 2018, en partie grâce au cofinancement par l'UE.

Ayant pâti de la hausse timide de la demande et des perspectives de faible croissance, de la réduction de l'endettement des entreprises en cours dans certains Etats membres et d'incertitudes accrues, le climat d'investissement connaît enfin une embellie, et l'on s'attend à ce que les investissements repartent à la hausse en 2018. Les projets financés au titre du plan d'investissement pour l'Europe, ainsi que, dans certains Etats membres, les projets cofinancés au moyen de fonds de l'UE pour la période de programmation 2014/2020 devraient soutenir de plus en plus les investissements privés et publics au fur et à mesure que ceux-ci entrent dans leur phase de mise en œuvre. Dans l'ensemble, l'investissement devrait, selon les prévisions, croître de 3,3 % cette année, de 3,1 % en 2017 et de 3,5 % en 2018.

Une reprise relativement génératrice d'emplois

L'emploi dans la zone euro et l'UE devrait croître de 1,4 % cette année – un rythme inédit depuis 2008, malgré la persistance de capacités sous-utilisées sur le marché du travail. La création d'emplois devrait se poursuivre, tirée par une croissance induite par la demande intérieure, une hausse modérée des salaires, ainsi que par les mesures de politique budgétaire et les réformes structurelles appliquées dans certains Etats membres. La croissance de l'emploi devrait rester relativement solide, malgré un très faible tassement en 2017 et 2018. Même si l'on s'attend à une augmentation plus rapide de la population active cette année en raison d'une hausse des taux de participation et de l'intégration progressive des réfugiés sur le marché du travail, le chômage dans la zone euro devrait reculer relativement vite, passant de 10,1 % en 2016 à 9,7 % l'an prochain, pour s'établir à 9,2 % en 2018. Cette évolution devrait être du même ordre pour l'ensemble de l'UE, le taux de chômage devant chuter de 8,6 % en 2016 à 8,3 % en 2017 et 7,9 % en 2018. Pour la zone euro, c'est le niveau le plus bas depuis 2009. Ces chiffres soutiennent la comparaison avec le niveau record de 12 % en 2013, mais restent nettement supérieurs aux 7,5 % atteints en 2007.

L'inflation devrait remonter de son très faible niveau, sous l'action des prix de l'énergie

L'inflation dans la zone euro a été très faible au cours du premier semestre de l'année 2016, avec la chute des prix du pétrole, mais est repartie à la hausse au troisième trimestre, l'effet des baisses de prix antérieures ayant commencé à s'estomper. Elle devrait désormais repasser la barre de 1 % avec la hausse présumée des prix pétroliers. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix volatiles de l'énergie et des denrées alimentaires, devrait augmenter progressivement, dans un contexte marqué par la croissance plus soutenue des salaires et un nouveau resserrement de l'écart de production. Dans l'ensemble, l'inflation dans la zone euro devrait passer de 0,3 % en 2016 à 1,4 % en 2017 et 2018. Pour ce qui est de l'UE, les prévisions tablent sur une hausse de l'inflation qui, de 0,3 % cette année, passerait à 1,6 % en 2017 et 1,7 % en 2018.

L'état des finances publiques continue à s'améliorer

Dans la zone euro, tant le déficit public agrégé que le ratio de la dette publique au PIB devraient continuer à baisser au cours de la période 2017-2018 couverts par les prévisions. Le déficit public de la zone euro devrait reculer, de 1,8 % du PIB en 2016 à 1,5 % en 2017 comme en 2018. Ce fléchissement résulte de la diminution des transferts sociaux parallèlement à la baisse du chômage, de la modération salariale dans le secteur public et de la faiblesse des taux d'intérêt, qui allège le service de la dette. Le ratio de la dette au PIB devrait baisser pour passer de 91,6 % en 2016 à 89,4 % en 2018.

La croissance mondiale ne devrait guère stimuler les exportations

La croissance du PIB mondial a poursuivi son repli aux cours des derniers mois et devrait s'établir à 3,2 % en 2016, son niveau le plus bas depuis 2009. Un renforcement de la croissance sur les marchés émergents et aux Etats-Unis est attendu, toutefois, le taux de croissance mondiale (hors UE) devrait s'accroître de manière modérée. La faiblesse actuelle des échanges mondiaux hors UE pèse sur les exportations de la zone euro, malgré la résilience du commerce intra-zone euro. Le commerce mondial, exceptionnellement fragile, devrait croître plus lentement que le PIB en 2016, avant d'augmenter à nouveau au rythme de la croissance du PIB en 2017, pour devancer légèrement celle-ci en 2018. On s'attend à une progression des importations supérieure à celle des exportations dans la zone euro. L'excédent de la balance courante de la zone euro devrait diminuer durant la période couverte par les prévisions.

Augmentation des risques pesant sur les prévisions

Les risques pesant sur les prévisions ont augmenté au cours des derniers mois et traduisent clairement une orientation baissière, notamment en raison du référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union, qui a suscité des incertitudes et peut être perçu comme un signe de risques accrus pour les politiques mises en œuvre, dans un environnement politique de plus en plus instable. Les risques extérieurs, tels que des évolutions économiques incertaines en Chine et le risque de dégradation de conflits géopolitiques, ont également augmenté.

Contexte

Les présentes prévisions reposent sur un ensemble d'hypothèses extérieures concernant les taux de change, les taux d'intérêt et les prix des produits de base, fin 2016. Pour toutes les autres données, y compris les hypothèses relatives aux politiques publiques, les présentes prévisions prennent en considération des informations jusqu'au 31 décembre 2016 inclus. Seules les politiques annoncées de façon fiable et définies de manière suffisamment détaillée ont été prises en compte. Les projections reposent sur l'hypothèse de politiques inchangées.

Indicateurs économiques France :

Prévisions économiques de l'UE – Prévisions Automne 2016 (Commission Européenne)					
Prévisions pour la France	2014	2015	2016	2017	2018
Croissance du PIB (% , glissement annuel)	0.2	1.3	1.3	1.4	1.7
Inflation (% , glissement annuel)	0.6	0.1	0.3	1.3	1.4
Chômage (%)	10.3	10.4	10.0	9.9	9.6

Solde budgétaire public (% du PIB)	-3.9	-3.5	-3.3	-2.9	-3.1
Dette publique brute (% du PIB)	95.6	96.2	96.4	96.8	97.1
Balance des opérations courantes (% du PIB)	-2.3	-2	-2.1	-2.3	-2.6

2 – La loi de finances pour 2017

La loi de finances 2017 a été élaborée à partir des hypothèses suivantes :

Comme en 2016, la croissance est prévue à 1,5 %, soutenue par la demande intérieure. Ce scénario de croissance est identique à celui du programme de stabilité. L'activité resterait toutefois pénalisée par la détérioration de l'environnement international en 2016 (en lien notamment avec les incertitudes liées à la procédure de sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne) mais celui-ci serait en revanche plus porteur en 2017 notamment grâce au rebond de la demande des économies émergentes et au rebond américain. Ainsi, si la demande mondiale adressée à la France décélérerait à + 2,7 % en 2016 (après + 3,9 % en 2015), elle accélérerait ensuite à + 3,6 % en 2017.

Après trois années d'accélération et un très fort dynamisme en 2015 du fait de la dépréciation notable du change et des mesures de soutien à la compétitivité notamment, le commerce extérieur serait moins porteur mais resterait soutenu par les mesures de baisse du coût du travail ainsi que par la reprise progressive de la demande extérieure.

De son côté, la demande intérieure resterait vigoureuse, sous l'impulsion notamment de la demande des ménages. La consommation des ménages resterait en effet dynamique compte tenu de la progression de l'emploi marchand grâce à la reprise de l'activité.

L'investissement des ménages dans la construction (+0,4 % en 2016 puis +2,6 % en 2017 après -0,8 % en 2015) serait un facteur d'accélération progressive de l'activité. Il serait en particulier soutenu par des taux d'intérêts particulièrement bas.

Compte tenu de la poursuite de la baisse du prix du pétrole en début d'année, l'inflation qui s'inscrit dans une baisse continue depuis 2012, serait de 0,6% en 2016 et de 0,8% en 2017

Dans un contexte d'achèvement de la réforme territoriale, les collectivités territoriales restent associées à l'effort de redressement des comptes publics

Depuis 2015, les administrations publiques locales sont associées à l'effort de redressement des comptes publics. Ainsi, la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, de 3,5 Md€ en 2015 et de 3,3 Md€ en 2016, se poursuit en PLF pour 2017 avec une nouvelle diminution de 2,8 Md€ par rapport à la LFI pour 2016.

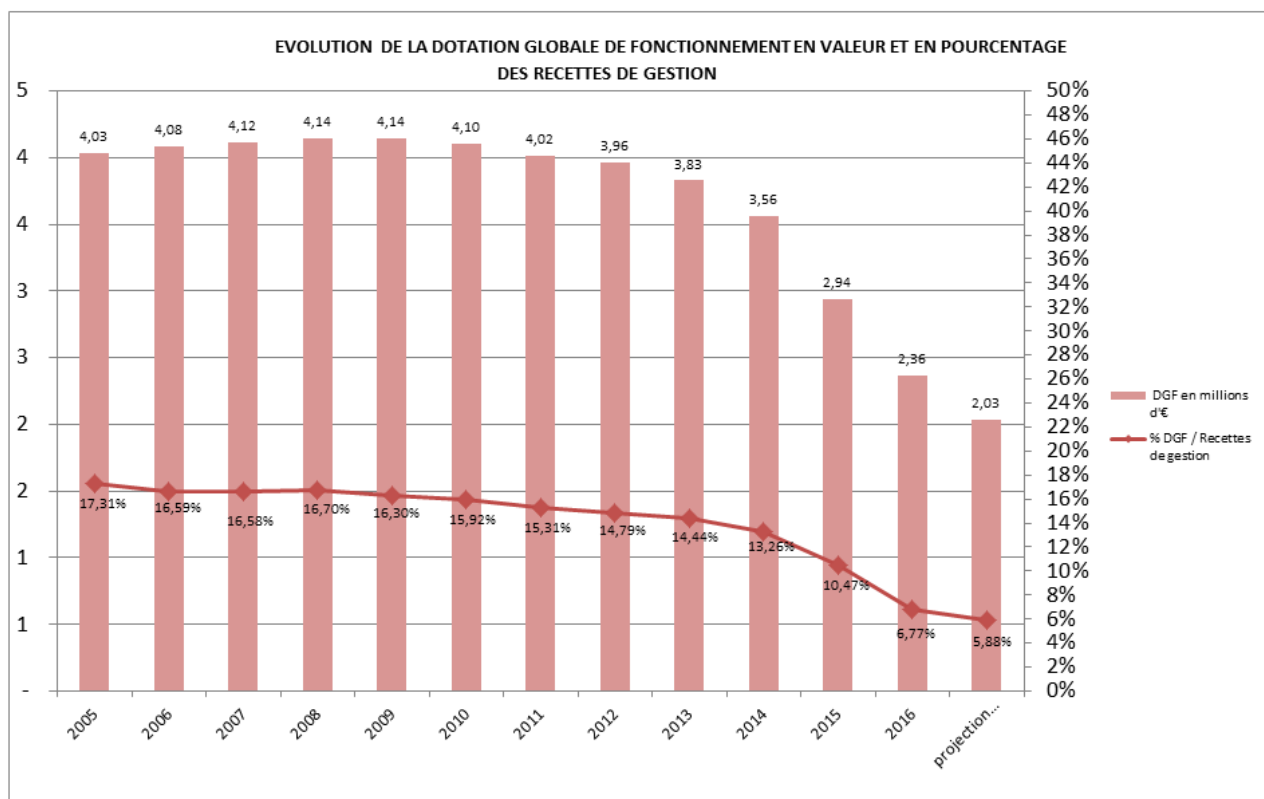
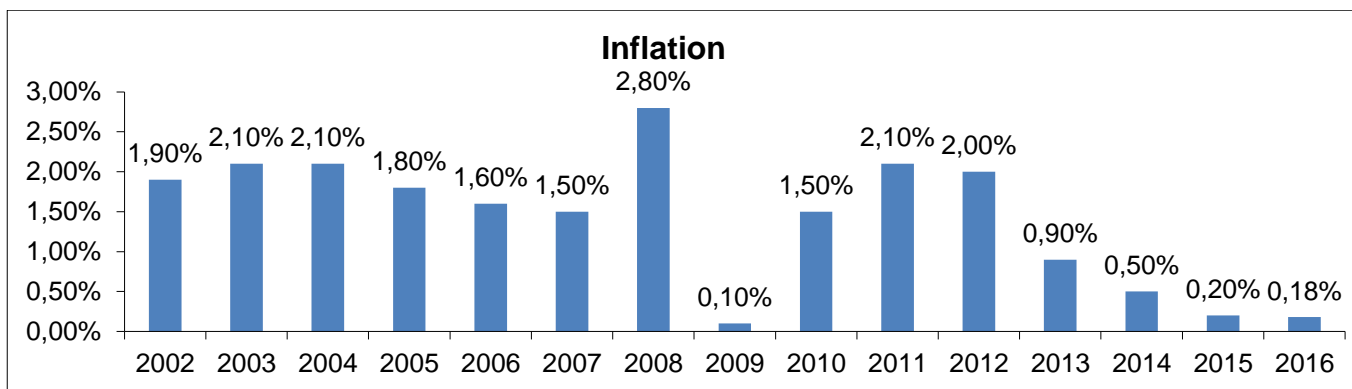
Contribution des collectivités locales à la réduction du déficit de l'Etat en 2017 : 2,63 Md

Dans le cadre de leur participation à la réduction du déficit de l'Etat, les collectivités locales supportent une contribution à la réduction du déficit de l'Etat de 2,63 Md€ qui se répartit de la façon suivante :

- 1,035 Md€ pour le bloc communal,
- 1,148 Md€ pour les départements,
- 0,451 M€ pour les régions.

Sur la période 2015-2017, les concours financiers aux collectivités auront ainsi baissé de 9,6 Md€.

Dans un contexte de révision profonde de la carte intercommunale, la péréquation horizontale est stabilisée en 2017. Le fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) seront ainsi maintenus à leur niveau atteint en 2016, à savoir respectivement 1 Md€ et 290 M€.



Pour la ville de Garches, la dotation globale de fonctionnement pourrait être en diminution de 14 %, soit environ 330 000 €. A Garches, la dotation globale de fonctionnement s'est élevée à 3 960 000 en 2012, 3 830 000 en 2013, 3 560 000 en 2014, 2 940 000 en 2015 et 2 360 000 € en 2016.

La contribution de la commune au FPIC s'élèverait, comme en 2016, à environ 1 120 000 € en 2017 à laquelle il convient d'ajouter la part intercommunale de péréquation que la Ville prend en charge indirectement à travers le fonds de compensation des charges territoriales, soit 89 000 €.

Par rapport à 2012, année de mise en place du FPIC, la commune doit équilibrer son budget 2017 avec environ 3 050 000 € de moins (1 120 000 € de contribution FPIC + 1 930 000 € de DGF en moins)

Pour y faire face, la Ville devra en 2017 certainement être obligée de réduire toutes ses dépenses (y compris les subventions aux associations).

1. Des recettes fiscales en faible augmentation

Compte tenu de la situation économique, et de la baisse de la population du fait de la non réalisation de constructions neuves suite à des recours, les recettes fiscales de la Ville ne devraient connaître qu'une faible

croissance et ce d'autant plus que le taux de revalorisation des bases a été fixé à 0,4 % dans la loi de finances 2017 au lieu de 1% en 2016. Le produit des impôts locaux s'est élevé à 15 659 285 € en 2016.

La Taxe d'Aménagement (ex TLE) s'est élevée à 104 465 € en 2016 contre 137 611 € en 2015.

Les droits de mutation 2017 sont estimés à environ 1 800 000 €, soit un montant inférieur à la réalisation 2016 (2 004 754 €)

L'estimation de cette recette est difficile en raison de son lien étroit avec le marché immobilier.

DROITS DE MUTATION	
Exercices	Réalisé
2012	1 853 534
2013	1 557 559
2014	1 339 969
2015	1 586 343
2016	2 004 754

B – Les choix Budgétaires

1. Des taux d'imposition

Pour 2017, il sera proposé le maintien des taux communaux de la taxe d'habitation et des taxes foncières qui respecte les engagements de la majorité municipale de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale à un rythme supérieur à celui de l'inflation.

Il rappelle que la Ville applique une politique d'abattement nettement favorable aux familles. Ainsi l'effort fiscal demandé aux ménages garchois, c'est-à-dire le rapport entre le produit attendu en appliquant les taux fixés par le Conseil Municipal et celui qu'elle aurait pu percevoir en appliquant les taux moyens nationaux, se situe à 0,74, soit 26 % en dessous du produit en appliquant les taux nationaux. Il est à noter que la moyenne nationale des communes de la même strate démographique se situait à 1,17 en 2016, soit 43 % de plus que la Ville a obtenu en appliquant les taux municipaux.

2. Une réduction constante de la dette

Depuis 2007, la ville n'a contracté aucun emprunt.

Dette au 1/01	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encours de la dette	8 587 310 €	8 134 938 €	8 011 618 €	7 567 841 €	7 111 143 €	6 640 757 €	6 156 165 €
Annuité	843 622 €	727 344 €	794 736 €	750 788 €	748 566 €	774 640 €	744 817 €
Intérêts	391 250 €	324 024 €	350 960 €	294 088 €	278 181 €	290 048 €	245 376 €
Capital	452 372 €	403 320 €	443 776 €	456 700 €	470 385 €	484 592 €	499 441 €
Montant emprunté	0 €	280 000 € *	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Encours de la dette par habitant	464,23 €	439,78 €	429,21 €	407,49 €	382,90 €	362,31 €	335,50 €
Annuité par habitant	44,88 €	39,32 €	42,58 €	40,42 €	40,31 €	42,26 €	40,59 €
Annuité par recettes réelles de fonctionnement	3,47 %	2,86 %	3,08 %	2,88 %	2,77 %	2,80 %	2,32 %
Capacité de désendettement (**) (encours de la dette/épargne brute)	2,42 ans	4,44 ans	3,16 ans	4,25 ans	4,19 ans	2,98 ans	/

* Emprunt CAF (taux 0%)

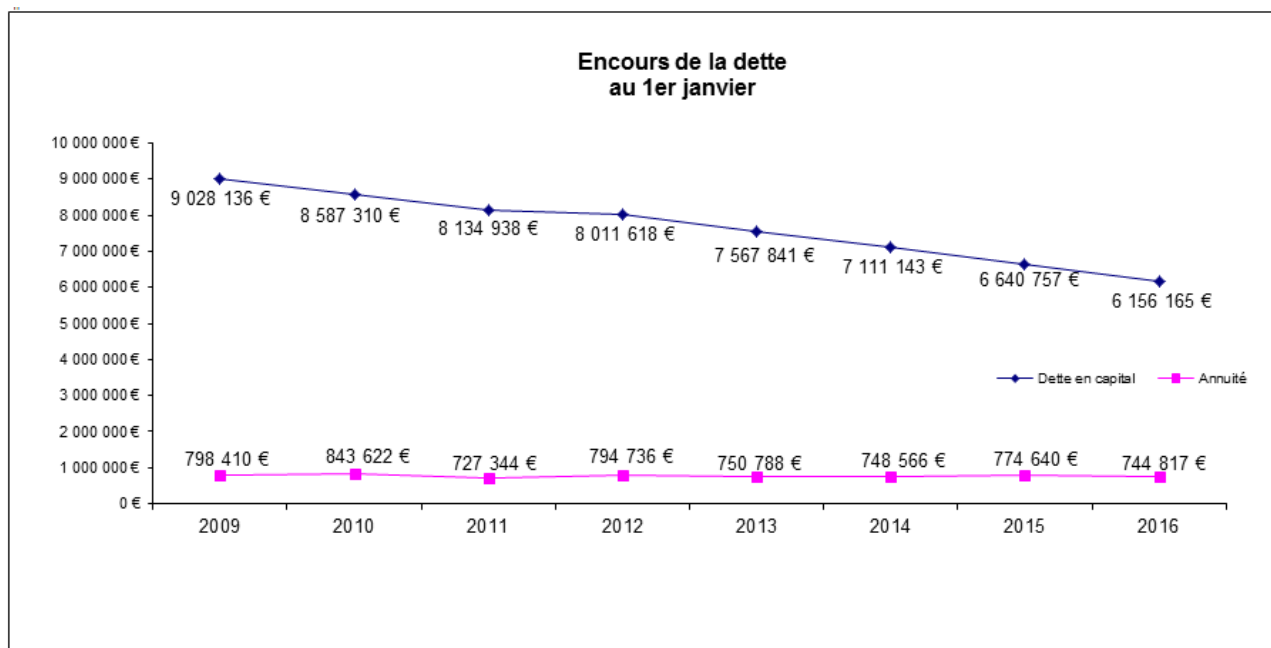
** Résultats des comptes administratifs

**CHIFFRES CLES DE LA VILLE AU 1ER JANVIER 2016
(DONNEES ISSUES DU BUDGET PRIMITIF)**

	Garches	Communes de la même strate
Encours de la dette par habitant au 01/01/16	335,50 €	1 048 €
Annuités par habitant au 01/01/16	40,59 €	127 €
Intérêts par habitant au 01/01/16	13,37 €	37 €
Capital par habitant au 01/01/16	27,22 €	90 €
Rapport entre l'annuité de dette et les recettes réelles de fonctionnement (données BP 2016)	2,32 %	10 %

Chiffre clés de la ville (données issues du compte administratif)

Capacité de désendettement (données CA 2015 Garches et CA 2010 communes de la même strate)	2,98 ans	4,48 ans
--	-----------------	-----------------



C – Les choix d'avenir pour notre Ville

1. Investir pour l'avenir de Garches

Les actions inscrites au plan ont été définies selon un calendrier pluriannuel qu'il convient de prendre en compte dès cette année. C'est pourquoi les orientations budgétaires proposées s'inscrivent dans cette logique de cibler les efforts d'investissement sur les économies d'énergie, la protection de l'environnement et du cadre de vie, la cohésion sociale.

Bien évidemment, cette politique environnementale répond aussi à un engagement municipal qui se poursuit et se renforce en 2017 de limiter les dépenses de fonctionnement. Il rappelle en effet que les critères même d'un développement durable est de conjuguer le facteur économique avec les mesures tendant à inscrire les initiatives d'aujourd'hui sans compromettre les choix du futur.

A ce stade de la présentation, il convient, par conséquent, d'exposer les principales propositions qui sont

inscrites dans ces orientations budgétaires préfigurant le budget de la Ville pour l'année en cours.

- **Quels investissements pour Garches en 2017 ?**

Si les capacités d'investissement de la Ville s'inscrivent dans un environnement économique particulièrement tendu, la ville entend, cependant, mobiliser les moyens financiers nécessaires pour moderniser et maintenir une bonne qualité d'équipements et de services en priorisant quatre axes :

- Le premier concerne la sécurité car la responsabilité de la commune est d'assurer aux usagers qu'ils profitent d'installations présentant toutes les garanties d'exploitation. En cette période de plan « Vigipirate », il s'agit aussi d'intégrer du mieux possible et avec les moyens qui sont les nôtres, la protection des personnes qui fréquentent les installations municipales qu'il s'agisse des bâtiments mais aussi de l'espace public.
- Le second porte sur la mise en accessibilité aux handicapés et, d'une façon plus étendue, à toutes les personnes rencontrant des difficultés de mobilité selon l'engagement triennal pris dans le cadre de l'AD'AP (Agenda de mise en accessibilité) ayant fait l'objet d'une validation par un arrêté préfectoral en date du 28 juillet 2016.
- Le troisième concerne l'adaptation des équipements pour répondre aux besoins des usagers et aux exigences des organismes de contrôle.
- Le quatrième est sans doute le plus coûteux mais pas le moins nécessaire car il vise les interventions structurelles en matière de gros entretien. Il faut, en effet, savoir que le patrimoine communal est âgé d'environ 40 à 50 ans en moyenne voire beaucoup plus pour certains bâtiments (école Pasteur B, église Saint Louis, Domaine des 4 Vents). Si la Ville a régulièrement mobilisé des moyens pour maintenir son patrimoine en état, il faudra poursuivre et accentuer cet effort dans les années à venir notamment sur des bâtiments construits dans les années 70/80 (groupe scolaire Ramon, Hôtel de ville,...) qui montrent des signes de vieillissement à corriger à court et moyen termes.

Enfin, cette présentation serait incomplète en n'évoquant pas la construction en cours de la médiathèque qui verra, en 2017, la réalisation du gros œuvre en mobilisant les crédits nécessaires et en rappelant que les travaux sont subventionnés à hauteur de 73 %.

Ces orientations s'inscrivent dans un plan pluriannuel d'investissement selon une programmation qui s'étale sur une période de 5 ans environ qui verra la réalisation d'un Contrat départemental intégrant la rénovation de la place Saint Louis, l'aménagement des abords de la future médiathèque, la rénovation de la salle de spectacles du centre Sydney Bechet, les projets d'enfouissement de réseaux qui sont autant de projets qu'il faudra prendre en compte dans les années à venir.

- **Le développement durable et l'Agenda 21 pour Garches en 2017**

L'agenda 21 définit un programme d'actions à l'échelle locale qui a été adopté à Garches par une délibération du Conseil municipal en date du 4 juillet 2013. Il retient 91 actions étalées dans le temps dont l'essentiel a déjà été fait en matière de protection du cadre de vie, de préservation des ressources, d'économie d'énergie, de cohésion sociale, d'éducation, d'emploi, d'économie locale, de culture, de social et de logement.

Depuis plus de trois ans maintenant, l'Agenda 21 sert de fil conducteur à toutes les initiatives engagées en considérant que l'avenir se construit par les mesures prises aujourd'hui. Or, il faut souvent plusieurs années avant de voir l'impact des décisions dans les domaines aussi variés que la préservation de l'environnement, la protection du patrimoine bâti, le maintien de la démographie, la construction de nouveaux logements y compris sociaux dont les Garchois ont besoin pour rester vivre à Garches quelles que soient leurs conditions de ressources.

L'adoption du plan local d'urbanisme (PLU) au mois de décembre 2015 a donné les moyens à la Ville de parvenir à ses objectifs. Après une année pleine, il est permis de dire que ce nouveau règlement d'urbanisme fonctionne bien en associant de nouveaux droits à construire et une protection renforcée des espaces sensibles. Il note toutefois que la pression foncière est forte en voyant de nombreux morcellements de propriétés qui sont facilités par la suppression de la surface minimum pour construire accordée par la loi ALUR.

C'est aussi le principe du PLU créé dans la loi SRU d'encourager une densification des territoires même si les moyens ont été mis en place à Garches de maîtriser la hauteur et le volume des constructions.

Le Conseil municipal peut toutefois décider de soumettre sur tout ou partie de son territoire à la déclaration préalable les divisions d'une propriété foncière pour une meilleure protection des sites et des paysages. Il sera proposé d'avoir recours à cette disposition modifiée à l'article L.115-3 du Code de l'Urbanisme.

En 2016, la Ville aura accordé la construction de 118 logements aidés en suivant ainsi son programme de construction sur 9 ans défini dans les orientations d'aménagement et de programmation jointes au dossier du PLU. La disposition qui vise à réclamer 30 % de logements sociaux, dans tous les programmes neufs de plus de 800 m², est bien admis des opérateurs en permettant de trouver une mixité urbaine qui apparait équilibrée avec pour finalité d'atteindre les 25 % de logements sociaux en 2025.

Pour 2017, le nouveau permis de construire, selon le PLU en intégrant son volet social, devrait être accordé dans l'îlot de l'église. La restructuration de l'ancienne gendarmerie est prévue par son nouveau propriétaire, Hauts-de Seine Habitat, qui devrait réaliser une vingtaine de logements à faible prix de loyer.

Une décision du Conseil d'Etat est attendue dans le courant du 1^{er} semestre concernant l'îlot de la Source et le recours sur le permis de construire à la Verboise pourrait être audencé avant la fin de l'année. On peut également espérer obtenir un jugement sur le PLU qui a aussi été contesté par les associations agissant régulièrement contre la Ville.

La convention adoptée au mois de décembre dernier, entre la Ville et l'Etablissement Foncier de la Région Ile de France, permettra d'ouvrir les négociations avec les propriétaires concernés sur la maîtrise progressive du foncier dans l'îlot de l'Abreuvoir en prenant soin de conserver les activités qui s'y trouvent.

- **La mise en accessibilité : une obligation réglementaire et un engagement municipal**

Dans le cadre de son agenda d'Accessibilité (AD'AP), la Ville s'est engagée sur un programme de travaux pour parvenir à la totale mise en accessibilité des équipements municipaux même si l'essentiel a déjà été fait. Il note qu'en 2016 la maison des associations a été équipée d'un élévateur extérieur qui permet un accès à tous.

La Commission Communale du Handicap, présidée par M. Bertrand Oliviero, est étroitement associée à la réalisation du programme qui s'étale sur une période de 3 à 6 ans à la fois sur les bâtiments mais aussi sur les transports dans la mise en accessibilité des arrêts d'autobus. Le STIF finance cette opération à hauteur de 70 % du montant hors taxes des travaux.

Les montants sont indiqués H.T.

AD'AP	2016	2017	2018
Etablissements sportifs	2 570 €	0	15 200 €
Etablissements Petite-enfance	3 800 €	4 750 €	1 500 €
Etablissements culturels	0	2 900 €	32 500 €
Etablissements scolaires	650 €	6 020 €	15 330 €
Etablissements autres	4 100 €	0	16 000 €
Etablissements associatifs	15 000 €	0	0
TOTAL	26 120 €	13 670 €	80 530 €

Mise en accessibilité arrêts bus	2017	2018	2019	2020
Montants estimatifs	40.000 €	76.600 €	65.530 €	40.977 €

- **La sécurité sous toutes ces formes.**

Le niveau de protection et de prévention réclamé par les autorités imposent d'une part, de modifier certaines organisations dans le fonctionnement des activités municipales mais aussi d'effectuer des travaux selon les recommandations des officiers de prévention de la police nationale qui ont visité les installations.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de transformer les équipements en « forteresse » mais de mettre en place les moyens de vigilance qui s'imposent face aux risques potentiels.

Pour la rentrée 2016, la priorité a concerné les établissements scolaires, avec la mise en œuvre de pare-vues sur les clôtures bordant les cours de récréation, la réalisation de films écrans sur les fenêtres des salles de classe visibles depuis la voie, l'installation de moyens d'alerte supplémentaires en plus de consignes strictes dans le contrôle des accès.

En 2017, il s'agit d'étendre ces dispositifs aux établissements de la petite-enfance (crèches, halte-garderie, accueils de loisirs, ...). Il convient aussi d'agir sur une délinquance de voie publique, d'atteinte aux personnes et aux biens : cambriolages, violences, vols à l'arraché, bruit, dégradations, ...

Garches n'est pas épargnée par ces phénomènes urbains qui prennent de l'ampleur et contre lesquels il faut réagir car la police n'est plus en mesure d'y faire face au quotidien.

Trois mesures principales doivent guider les actions :

- **La prévention** dans l'intervention de l'éducateur de rue qui est renforcé dans ses missions par un agent du service civique et par la présence sur le terrain des ASVP (agent de surveillance de la voie publique).
- **La sécurisation** d'espaces actuellement ouverts (parc Civiale qui voit des regroupements nocturnes quotidiens causant des troubles de voisinage avec des dégradations régulières). Il est donc prévu de clôturer le parc de la mairie et de le fermer la nuit (60.000 €).
- **La répression** par les forces de police qui seront mobilisées sur la détection d'évènements grâce notamment au projet de raccorder les caméras de vidéo-protection à Garches sur le centre de surveillance urbain de la Ville de Saint-Cloud. Un courrier a d'ores et déjà été adressé au Maire de Saint Cloud pour voir s'il est possible de travailler ensemble dans cette direction.

Des caméras sont également prévues dans le parking de la gare en collaboration avec la mairie de Marnes la Coquette dans le cadre du SIVU.

- **Les bâtiments et équipements municipaux : Entretien et économies d'énergie**

C'est sans doute le volet le plus coûteux du programme d'investissement, à l'exception des travaux exceptionnels (médiathèque), mais c'est celui qui est indispensable dans la préservation du patrimoine municipal en se retrouvant chaque année dans des proportions quasi équivalentes.

Il faut aussi savoir que la Ville détient des bâtiments qui réclament des techniques d'intervention particulières voire complexes : Eglise, pasteur B, domaine des 4 Vents.

L'année 2017 s'inscrit, par conséquent, dans la continuité d'un programme pluriannuel de rénovation qui retient en premier la conservation des éléments constructifs (charpente, couverture, zinguerie, ..) et thermiques (isolation, étanchéité, ravalement, double vitrage,..).

Dans les écoles, il est proposé de lancer une première tranche de ravalement sur les façades nord du groupe scolaire Ramon (60.000 €) car des infiltrations sont visibles. Il faut intervenir sur les complexes d'étanchéité sur certaines terrasses (61.000 €). Une réfection est envisagée sur les gardes corps et appuis de fenêtres dans

l'école maternelle Pasteur côté rue de Suresnes (30.000 €). Des faux-plafonds acoustiques sont prévus dans les salles de restauration des écoles maternelle et primaire Ramon (10.000 €).

Dans les gymnases, une intervention ponctuelle est prévue sur les sols sportifs dans le gymnase Les Meuries avec une reprise de la main courante et dans le gymnase des 4 Vents car des parties du revêtement sont déchirées ou décollées (40.000 €). A moyen terme, il faudra penser à une réfection à neuf de ces surfaces (100.000 € environ par plateau d'évolution).

Dans les autres bâtiments, il faut continuer la rénovation du bâtiment principal au domaine des 4 Vents en intervenant sur la façade Nord (couverture et façade) (70.000 €). Un ravalement partiel est également inscrit sur la mairie du côté Ouest et sur la façade Civiale (50.000 €) qui donne sur le parvis de l'entrée car le parement est d'origine (30 ans).

Quant aux travaux de la médiathèque, ils mobilisent une inscription budgétaire de 2.350.000 € en 2017. Le terrassement sur la partie neuve est terminé et les fondations sont en cours ainsi que les reprises en sous-œuvre sur le bâtiment conservé.

Les travaux du gros œuvre devraient être achevés au mois de juin ce qui permettra de poser les panneaux vitrés en façades pendant les mois de juillet et août. Le second œuvre devrait ainsi débuté à partir du mois de septembre pour une fin de chantier au printemps 2018. Il faudra encore installer le mobilier, l'informatique et le multimédia avant que l'équipe des bibliothèques prenne la suite pour entreprendre le transfert des ouvrages. L'ouverture au public est toujours prévue au mois d'octobre 2018.

- **Voirie, transports et éclairage public : un report d'investissement**

Depuis deux années maintenant, la Ville n'est plus en mesure de poursuivre son programme d'enfouissement des réseaux aériens au rythme prévu. La recette espérée de 14 millions d'euros attendue par la vente du foncier de l'îlot de l'église et les 2 millions par celle des terrains de l'impasse de la Source tardent à se réaliser à cause des procédures contentieuses qui ont été rappelées précédemment.

Or, une partie devait servir à financer l'effacement des lignes qui restent visibles dans de nombreuses rues en plus des travaux de voirie qui sont nécessaires. Au lieu de cela, il a fallu revoir les objectifs à la baisse pour s'en tenir aux réparations en limitant les remises à neuf sur toute une rue dont le coût moyen est de 500.000 à 700.000 € selon le linéaire car il faut aussi prendre en compte les enfouissements dans les propriétés.

Pour autant, la Ville ne reste pas sans rien faire pour améliorer la qualité du réseau d'éclairage mais intervient ponctuellement notamment avec le SIGEIF sur les parties de réseaux les plus abimées. C'est ce qui a été fait en 2016 dans la rue de la Porte Jaune, rue de Buzenval et boulevard du Général de Gaulle qui a vu la suppression des lignes aériennes grâce au concours du syndicat, du Conseil départemental avec une participation de la Ville.

En 2017, la Ville prévoit de poursuivre cette collaboration avec le SIGEIF selon les priorités croisées entre le concessionnaire, le distributeur d'énergie et nos besoins ce qui nécessite de cibler les chantiers entre ces trois acteurs. Il faudrait notamment achever des enfouissements dans la Grande Rue/place Saint Louis (alimentation du manège par exemple) (15.000 €).

Il est aussi prévu des travaux sur les armoires de rue pour les mettre aux normes de sécurité (20.000 €) et un remplacement des lampes trop énergivores (20.000 €).

En matière de voirie, il est proposé la réfection du tapis de chaussée de la rue du 19 Janvier (entre la Porte Jaune et la sente des 4 Chemins) avec des purges ponctuelles (60.000 €) et la mise en conformité de la seconde tranche des arrêts de bus (40.000 €). Une réfection de trottoir (30.000 €) est inscrite pour compléter les interventions.

Pour le moment, le projet de création d'une station autolib dans le parking Davaine est suspendu à la décision du syndicat Autolib Métropole qui semble avoir renoncé au développement du réseau.

Le très mauvais état du revêtement de la place Saint Louis cause de plus en plus d'accidents de personnes qui chutent et se blessent parfois gravement. Un appel à projets sera donc lancé au cours du deuxième semestre. Les propositions seront soumises à l'avis des habitants pour connaître leur préférence sur le futur traitement de cet espace public avec une perspective de travaux à l'été 2018.

PERSPECTIVES PLURIANNUELLES D'INVESTISSEMENT EN MASSE DE TRAVAUX SUR UNE PERIODE DE 5 ANS
(montants estimatifs H.T.)

PROJETS / ANNEES	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE	2 100 000 €	750 000 €	300 000 €			
RENOVATION DE LA PLACE SAINT-LOUIS		700 000 €				
RENOVATION GRANDE RUE (centre-ville)			500 000 €			
RACCORDEMENT VIDEO-PROTECTION AU CSU		100 000 €				
MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPES	70 000 €	120 000 €	110 000 €	40 000 €		
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS *		150 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
CONSTRUCTION PARKING ILOT DE LA SOURCE *		250 000 €	250 000 €	250 000 €		
REFECTION PLACE DE LA POSTE ET ABORDS *				500 000 €		
CONSTRUCTION PARKING ILOT DE L'EGLISE *			400 000 €	400 000 €	400 000 €	
CONSTRUCTION LOCAL STOCKAGE MARCHÉ *			110 000 €	110 000 €	110 000 €	
CREATION SQUARE ILOT DE L'EGLISE *					200 000 €	
CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX *			300 000 €	300 000 €		
RENOVATION RUE DE L'EGLISE *				350 000 €		
REAMENAGEMENT SALLE DE SPECTACLE CSB					700 000 €	
REFECTION ANNUELLE BATIMENTS	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
REFECTION ANNUELLE VOIRIE	160 000 €	250 000 €	500 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €
REFECTION ANNUELLE ECLAIRAGE PUBLIC	100 000 €	150 000 €	200 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
TOTAL moyenne annuelle 4.000.000 €	3 230 000 €	3 270 000 €	4 470 000 €	4 750 000 €	4 210 000 €	2 800 000 €

NOTA * : la plupart des projets particuliers, inscrits au-delà de 2018, sont financés par la vente des fonciers communaux dans les îlots de la Source et de l'Eglise actuellement valorisés à 16 millions d'euros.

ATTENTION, CES MONTANTS NE TIENNENT PAS COMPTE DES SUBVENTIONS SUSCEPTIBLES D'ETRE OBTENUES DE LA PART DES PARTENAIRES FINANCEURS.

2. Les actions de la Ville dans le domaine social, de la petite enfance et de l'éducation

En 2016, la Ville a versé au CCAS une subvention de 210 000 € dont 28 465 € de réintégration au titre des concessions cimetières.

D'après le rapport annuel du Centre Communal d'Action Sociale, le montant des aides versées aux garçons en 2016 par le CCAS est de 35 713 € (contre 43 029 € au titre de l'exercice 2015).

Cette baisse du montant des aides résulte, en partie, du phénomène du non recours aux droits, qui touche un certain nombre d'utilisateurs, qui ont pu être découragés par les absences ponctuelles des assistantes sociales de l'EDAS (Espace Départemental d'Actions Sociales) et la difficulté à les joindre, à certaines périodes de l'année.

Rappelons que, dans le cadre de la réorganisation des services sociaux départementaux, la permanence de l'EDAS, sur Garches, a été fermée, cet été, deux jours par semaine (avec possibilité, pour les usagers, d'être reçus à Saint-Cloud).

Par ailleurs, l'EDAS a réorienté sa politique vers d'autres types d'aides, tels que l'accompagnement budgétaire et l'aide aux démarches administratives.

De son côté, le CCAS, suite au désengagement ou à l'éloignement géographique de certains partenaires, tels que la CAF ou la CNAV, a développé des outils d'aides aux démarches administratives : en appui de la convention passée avec l'association « Nouvelles Voies » pour l'accompagnement des seniors isolés et personnes en grande précarité, le CCAS a financé en 2016, la mise en place, en mairie, d'une permanence juridique, animée par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Boulogne Billancourt.

Enfin, comme les années précédentes, la mobilisation des différents partenaires, notamment les associations caritatives a permis, dans le cadre d'un travail partenarial, d'éviter certaines situations de rupture et de compléter la délivrance d'aides d'urgence par le CCAS.

Les secours d'urgences pour 2016 sont au nombre de 156 représentant un montant de 20 990 € et le nombre de secours suite à délibérations du CCAS s'élève à 38 pour un montant de 14 723 €.

Par ailleurs, grâce à la convention passée entre le CCAS et la mutuelle familiale, une dizaine de garchois ont bénéficié, en 2016, d'une prise en charge mutuelle. La mutuelle familiale ayant mis fin à la convention passée avec le CCAS, les personnes en situation de précarité pourront continuer d'être aidées, dans le paiement de leur mutuelle, par le biais d'aides individuelles.

Parallèlement des actions ont été réalisées en direction :

- **Des personnes âgées et handicapées**

Il faut mentionner, en matière de services, l'activité d'aide à domicile de l'Association Garchoise de Maintien et d'Aide à Domicile qui a bénéficié en 2016 d'une subvention du C.C.A.S. de 190 000 €.

Les personnes âgées à mobilité réduite peuvent, par ailleurs, bénéficier des services de « **l'Autre Bus** » et de la « Navette » (4 201 déplacements réalisés en 2016 et représentant 27 493 kms), ainsi que de la mise à disposition d'appareils de téléassistance (175 garchois bénéficiaient de ce dispositif, géré par le CCAS, fin 2016).

En prolongation de la charte Ville-Handicap, signée le 11 octobre 2000, et dans le cadre de la loi sur le Handicap du 11 février 2005, les services techniques ont continué à travailler à la mise en accessibilité des établissements recevant du public. L'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) concernant les bâtiments communaux a été, ainsi, validé en 2016 par la préfecture. En matière de transport, des travaux importants, concernant la mise aux normes de certains arrêts de bus ont été effectués en 2016, avec le concours financier du Syndicat des Transports d'Ile de France.

Des réunions de coordination gérontologique animées par le CCAS et réunissant des travailleurs sociaux de l'EDAS (espace départemental d'actions sociales), de la CRAMIF, des hôpitaux ainsi que des représentants du CMP et la coordinatrice du CLIC ont continué d'être organisées afin d'apporter des solutions aux situations de perte d'autonomie des personnes âgées.

Enfin, dans le domaine des loisirs, des cours d'informatiques débutants et de perfectionnement ont continué à être dispensés en 2016 ; 98 seniors garchois ont pu, ainsi, bénéficier d'une formation à l'informatique.

Le service du Temps des Loisirs a, quant à lui, organisé son quatrième forum en octobre dernier afin de présenter aux seniors l'ensemble de son activité (sorties, voyages, manifestations, ...).

- **Des jeunes**

Il s'agit de la poursuite des actions du Service Jeunesse dans le cadre du Projet Jeunesse validé par les élus et le directeur du service jeunesse et sports et en partenariat avec l'éducateur spécialisé de la ville :

- Agir pour la réussite scolaire et éducative.

- Encourager et accompagner les prises d'initiatives et les projets des jeunes de 11 à 25 ans (entre 11 et 17 ans la CEMJ, Projets jeunes, ...).
- Continuer à développer les activités culturelles, ludiques, sportives et civiques pour les jeunes de 11 à 17 ans dans le cadre de l'Espace Jeunes et de 18 à 25 ans dans le cadre des projets de l'éducateur spécialisé.
- Faciliter l'accès à l'information jeunesse au sein de l'Espace Jeunes et au point information Espace Jeunes au collège Henri Bergson.
- Développer les actions de prévention envers les jeunes et leurs familles.
- Informer et mobiliser autour de la citoyenneté.
- Favoriser l'accès aux séjours de vacances aux jeunes garchois issus de familles à faibles revenus (14 en 2016).
- Créer un partenariat avec les associations et les structures qui travaillent auprès des jeunes.
- Continuer le travail de prévention, d'accès à l'information et à l'insertion professionnelle pour les jeunes de 18 à 25 ans, dirigé par l'éducateur spécialisé.

- De la famille et de la Petite Enfance

Dépassant le cadre financier du C.C.A.S. mais en liaison directe avec l'action sociale, il faut rappeler, au niveau des aides, le dispositif du « **carnet famille** » qui bénéficie à des familles nombreuses, ne dépassant pas un certain seuil de ressources.

Ce dispositif financé, directement par la Ville, pour un coût qui s'est élevé en 2016 pour 28 familles bénéficiaires à 10 753€, permet à ces familles de disposer, à partir du 3^{ème} enfant, d'un crédit de 1 600 € sur trois ans, à valoir sur l'utilisation de différents services municipaux (cantine, crèches, accueils de loisirs, bibliothèques, conservatoire, associations sportives...).

Au niveau des actions d'information, le service Petite Enfance organisera, avec le RAM, le 18 mars 2017, le 12^{ème} forum de la Petite Enfance, dans le préau Pasteur A, ouvert à tous les parents, et présentant les différents modes de garde et associations présents sur la commune au service des tout petits.

Dans ce domaine, il rappelle que les établissements de la Petite Enfance accueillent 222 enfants (196 en crèche et 26 accueillis simultanément en multi-accueil, soit 100 familles concernées par cet établissement). Depuis septembre 2016, en effet, la halte-garderie s'est transformée en multi-accueil, avec service de restauration, afin de répondre, au mieux aux besoins de la population et aux prescriptions de la CAF.

De plus, l'Association Aglaé, subventionnée par la ville, accueille 20 enfants dont la garde est assurée par 7 assistantes maternelles et compte 16 assistantes parentales qui assurent la garde à domicile des enfants d'une trentaine de familles.

Au total, ce sont, avec les assistantes maternelles « indépendantes », 600 enfants de moins de 3 ans, qui sont concernés, chaque année, par la politique d'accueil de la petite enfance.

- De l'éducation

Depuis le 1^{er} juin 2016, le service des affaires scolaires et accueils de loisirs propose un nouveau service aux familles garchoises. En effet, pour faire suite à la mise en place d'un espace famille numérique, créé le 1^{er} janvier 2016 et permettant notamment le paiement en ligne et l'actualisation contrôlée des données personnelles, il est désormais également possible de procéder, en ligne aux inscriptions pour les activités périscolaires : restauration, ateliers, accompagnement scolaire...

Le portail famille connaît un succès grandissant et les familles apprécient cet outil qui facilite leurs démarches dans la gestion des activités scolaires et périscolaires de leurs enfants.

La dématérialisation de ce service permet une responsabilisation des usagers. L'administré devient acteur de son espace. La plus-value de ce système réside dans une gestion plus économique et écologique des prestations via la suppression totale des formulaires édités.

3. Un soutien à l'action des associations.

En 2016, la Ville a consacré 729 110 € de son budget en faveur du monde associatif. Les crédits s'ajoutent aux aides indirectes dont bénéficient les associations à travers la mise à disposition des locaux, de matériel, de moyens humains, etc. Au sein de cette enveloppe, les crédits à destination des associations à caractère social ont été maintenus au même niveau que 2015.

II – DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

A – *Effectifs*

1. Structure globale

Au 1 ^{er} janvier	2014	2015	2016	2017
Titulaires	341	324	317	310
Contractuels	189	208	192	187
Total	530	532	509	497

- baisse d'environ 10% du nombre de titulaires
- maintien du nombre de contractuels

2. Structure par sexe et par catégorie (année 2016)

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Hommes	17	51	113	181
Femmes	29	62	225	316

B – *Absentéisme*

La maladie	2014	2015	2016
Nombre d'agents concernés	211	206	223
Nombre de jours d'absence	5069	3183	3996
Nombre moyen de jours d'arrêt	9.5	5.9	7.8

C – *Dépenses de personnel*

Budget Base CA	2014	2015	2016
Charges de personnel Chap 012	17 101 k€	16 589 k€	16 338 k€
Rémunération personnel titulaire	6 504 k€	6 621 k€	6 539 k€
Rémunération contractuels	3 157 k€	2 489 k€	2 417 k€
Primes et indemnités	1 859 k€	1 850 k€	1 837 k€
Bonifications indiciaires	40 600 €	46 000 €	43 000 €
Les avantages en nature	17 728 €	18 739 €	17 405 €
Heures supplémentaires	491 000 €	423 000 €	462 000 €

D – *Temps de travail et heures supplémentaires*

Le temps de travail est de 1 607 h par an.

	2014	2015	2016
Nombre d'heures supplémentaires	29 000	24 000	26 000

E – *Perspectives pour 2017*

Le budget devrait augmenter de moins de 1% de BP à BP.

III – DES CHOIX DEFINIS EN RESPECTANT LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS

A – Maîtriser les dépenses de fonctionnement

1. Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

Les élus dépensiers et les services municipaux ont conjugué leurs efforts pour contenir la progression des dépenses de fonctionnement et notamment les frais de personnel malgré l'évolution inévitable des salaires du fait du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) tout en maintenant au même niveau la qualité du service rendu à la population.

2. Des recettes de fonctionnement en légère augmentation

Le produit des contributions directes pourraient évoluer d'un peu plus de 0,5 % du fait de la revalorisation de 0,4 % des bases prévues par la Loi de Finances mais aussi de l'augmentation de l'assiette du fait des constructions récentes. Les dotations de l'Etat seraient en diminution par rapport à 2016, à l'image de la dotation globale de fonctionnement qui diminuerait d'environ 330 000 €.

Les produits des services pourraient légèrement évoluer, ces derniers pouvant fluctuer d'une année sur l'autre avec la mise en place de la tarification au taux d'effort.

B - Une structure budgétaire saine

Afin de conserver des marges de manœuvre à la Ville, la Ville s'est fixée comme objectifs :

1. Un autofinancement des dépenses d'investissement

Au Budget Primitif 2017, le niveau d'autofinancement des dépenses d'investissement risque d'être assez faible compte tenu du niveau élevé de la péréquation (FPIC) et de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) notamment.

2. Une possibilité de recours à l'emprunt

La Ville a poursuivi depuis 2008 sa politique de désendettement, sa dette étant passée de 9 028 136 € en 2009 à 6 156 165 € en 2016. Le recours à l'emprunt pourra être envisagé en 2017, en cas de nécessité, afin de financer certains investissements.

LE MAIRE remercie M. REYDEL et ouvre le débat.

Mme GUYOT

“ Ce débat d'orientations budgétaires intervient dans une période d'incertitude sur les choix qui seront faits après les élections en matière de dotation aux collectivités locales. Mais je crois que quel qu'en soit le résultat, il n'y a aucune raison d'espérer une inversion de la tendance à la baisse.

Je ne m'attarderai pas sur le rappel des perspectives économiques pour 2017 et 2018, bien que cette lecture suscite une impression de relatif optimisme qui laisse à penser que tous les choix faits depuis 2012 ne se sont pas révélés aussi mauvais que certains le disent.

Concernant la fiscalité, vous rappelez que le taux d'imposition à Garches, taxe d'habitation et taxe foncière, que ces taux sont nettement inférieurs aux taux moyens nationaux et encore plus si on les compare à la moyenne des villes de la même strate démographique. Toutefois, n'oublions pas que les bases sont très élevées à Garches, ce qui compense cette faiblesse relative. Au demeurant, il est possible de faire des choix en matière de politique fiscale qui n'aient pas pour seul objectif de maintenir les taux les plus bas possibles. On peut décider, par exemple, de se donner les moyens de mettre plus de services à la disposition de la population et à moindre coût ou encore de mener des actions en direction de certaines populations. Ce que

je veux dire, c'est qu'il y a des marges de manœuvre et les communes sont amenées à faire des choix politiques différents les unes des autres.

Les choix d'investissement pour l'avenir que vous présentez nous semblent raisonnables, que ce soit pour la sécurité, pour l'entretien des bâtiments et l'amélioration de leurs performances énergiques, pour l'urbanisme et enfin pour la mise en accessibilité de l'espace public.

Dans le domaine social, nous savons que la Ville a à cœur de mener, en partenariat avec les associations caritatives, des actions de soutien aux populations les plus fragiles. Elle le fait dans un contexte de plus en plus compliqué, compte tenu notamment du désengagement du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

En matière d'éducation, si la mise en place du portail famille est un progrès permettant le paiement et l'inscription en ligne pour les services scolaires et péri-scolaires, nous souhaiterions que soit menée une réflexion pour l'amélioration, encore, des ateliers du péri-scolaire. En effet, c'est la troisième année qu'ils fonctionnent. Les difficultés d'organisation qui ont marqué leur démarrage semblent à peu près résolues, mais il faudrait maintenant réfléchir peut-être encore à leur contenu, dans le but d'améliorer ce contenu et de le rendre toujours plus bénéfique pour la réussite scolaire des élèves.

Il faut s'interroger comment, par exemple grâce à ces activités, favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques et sportives, qui sont sources d'enrichissement et d'épanouissement. Favoriser aussi cet accès y compris aux élèves en difficulté qui bien souvent ne fréquentent pas ces ateliers. Par exemple, la mise en place d'ateliers ludiques en relation avec le langage et avec la mémorisation permettraient de développer des capacités favorisant la réussite scolaire, la confiance en soi, la concentration. Il y a là, nous pensons, matière à réflexion et nous souhaiterions qu'on puisse aller un peu plus en avant sur ce sujet. J'ajouterai aussi pour ce qui concerne le scolaire et la petite enfance qu'une attention particulière pourrait être menée pour l'augmentation dans les repas de la part des produits de l'agriculture biologique, en se fixant un objectif ambitieux, comme cela se fait à d'autres niveaux.

Pour compléter ces remarques, je m'appuierai aussi sur les orientations budgétaires du territoire Paris Ouest la Défense, dénommé POLD, telles qu'elles figurent dans le rapport que vous nous avez communiqué. POLD est dans sa deuxième année d'existence et il est intéressant de voir comment les 11 communes qui le constituent envisagent leur avenir commun dans ses domaines de compétences. Il y a de nombreuses idées à retenir de ce passage en revue et des idées qui mériteraient une plus grande attention de notre part. Il est dommage d'ailleurs que les orientations budgétaires de la commune ne fassent quasiment jamais mention de POLD qui va quand même prendre une importance croissante pour notre territoire.

Parmi ces idées, je retiendrai les actions pour la prévention des déchets. Sept communes ont mis en œuvre des programmes locaux de prévention des déchets et ont réussi en cinq ans à réduire de 7 % le volume d'ordures ménagères et assimilés. Pour cela, la vente de composteurs que nous pratiquons à Garches ne suffit sans doute pas, il faut aussi travailler sur les biodéchets, il faut travailler sur les déchets des marchés forains, des cantines scolaires et sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Notons au passage l'expérience particulièrement intéressante de la Ressourcerie de Nanterre qui permet à la fois de redonner vie à des objets inutilisés, de les remettre en vente à des prix très bas et de créer des emplois pour les trier, les valoriser et les vendre. Dans ce domaine, espérons que progressivement l'harmonisation des marchés de collecte et de traitement des ordures ménagères permettra d'étendre à l'ensemble du territoire ces démarches innovantes.

Concernant la politique de la Ville, le rapport souligne le désengagement de la Région, désengagement dont nous nous sommes faits l'écho par ailleurs. Toutes sortes d'actions sont menées dans différentes villes. La compétence, au niveau de Garches, en matière de sécurité et de prévention de la délinquance qui était naguère assumée par Cœur de Seine, revient donc à la Ville de Garches. Dans ce contexte, il serait sans doute bon de s'inspirer de certaines actions pour mener localement une vraie politique dans ce domaine, par exemple pour la santé, pour la sécurité routière, pour la citoyenneté et le vivre ensemble, pour la prévention des violences faites aux femmes ou des violences familiales, l'accès au droit. Il n'y a pas que la vidéo protection à développer pour travailler dans ce domaine.

Le développement économique est une compétence partagée avec la métropole du Grand Paris et dans le cadre de POLD on voit que les créateurs d'entreprises de Garches devraient sans doute pouvoir bénéficier

de ce qui se fait déjà dans d'autres communes du territoire, enfin on peut l'espérer. Bénéficier d'aides et de conseils, bénéficier d'espaces de coworking, de conférences, d'ateliers thématiques et d'autres types de soutien.

Enfin le dernier point que je voudrais évoquer concerne les circulations douces. Désormais, il est possible de bénéficier d'une subvention de l'Etat de 200 € pour tout achat d'un vélo électrique. Certaines communes l'avaient mis en œuvre avant, mais maintenant c'est possible au niveau national. Nous savons qu'à Garches le relief rend ce genre d'achat bien utile et dans ce contexte, le dispositif « véligo » qui permet aux détenteurs de Pass Navigo de déposer leur vélo près d'une gare, dans un espace sécurisé est intéressant. Alors, Garches n'est pas assez grand pour être éligible à ce dispositif, mais Saint-Cloud je pense doit l'être, surtout avec la perspective de la future gare du Grand Paris Express. Il y a aussi peut-être là un sujet qui peut faire l'objet d'une réflexion et des informations à donner par exemple aux habitants.

Au final, si je m'en tiens à ces orientations POLD, l'impression qui ressort, c'est, tout de même qu'elles sont plutôt déclinées commune par commune et la volonté de mutualiser les actions n'est pas très forte. Pourtant, c'est l'intérêt de tous et tout particulièrement de Garches de développer à l'échelle du territoire des politiques communes où chaque ville s'enrichirait des initiatives déjà prises par les autres.

”

M. REYDEL remercie Mme GUYOT. Il précise que la Ville applique une politique fiscale en matière d'abattement favorable aux familles et qu'elle a toujours eu une approche cohérente concernant aussi bien la taxe foncière que la taxe d'habitation alors que le groupe « Garches Autrement » souhaiterait alourdir la taxe foncière. En ce qui concerne les associations caritatives, il se dit sensible à la remarque faite par Mme GUYOT puisque la Ville subventionne ces associations. Il ajoute que Mme GUYOT participe aux réunions concernant l'attribution des subventions. Il précise que la Ville entretient de bonnes relations avec les associations auxquelles elle demande des dossiers complets qui justifient leur demande.

LE MAIRE indique, au vu du graphique présenté dans le rapport sur la Dotation Globale de Fonctionnement, que l'Etat ne respecte pas ses engagements et que ces 5 dernières années, la DGF a baissé de 2M€, soit 16 à 17 points d'impôt, et dans le même temps la Ville a été prélevée du FPIC. Il précise que la DGF entre 2005 et 2010 représentait environ 17% des recettes de fonctionnement. Aujourd'hui, elle est de l'ordre de 6%. Il souligne que la DGF n'est pas une subvention versée par l'Etat, mais correspond au remboursement des transferts de compétences de l'Etat vers la collectivité. A l'origine, l'Etat versait à l'euro près cette dotation mais depuis 5 ans, la situation s'est aggravée en réduisant de façon importante son montant.

A entendre un candidat à l'élection présidentielle envisageant de supprimer la taxe d'habitation pour 80% des ménages, il enlève la possibilité aux collectivités de percevoir une recette qui peut être augmentée, diminuée ou stabilisée en fonction des besoins de la collectivité. Au vu de ces éléments, il estime que certains programmes sont inquiétants.

Pour revenir sur le dossier des ordures ménagères, il rappelle que c'est POLD qui le gère. Il fait savoir qu'actuellement le SYCTOM finance une étude avec POLD afin d'évaluer la collecte de biodéchets sur les marchés forains et étendre cette action aux groupes scolaires. Il indique que la problématique repose sur le fait qu'il est impossible de construire une usine de méthanisation en 1^{er} couronne parisienne. Les 3 sites retenus Ivry, le nord est de la Seine St Denis et Romainville ne verront pas le projet se réaliser alors même que les dépenses étaient engagées. Les maires ont changé d'avis. Le SYCTOM travaille aussi avec le SIAAP, Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, pour la méthanisation des déchets. Il s'avère que le SIAAP dispose, à Achères, de digesteurs sous utilisés. Le but est de les rénover et de les utiliser pour produire du biogaz.

Cette station est quand même située à 30 km de Paris, mais il est impossible de construire une usine de méthanisation en zone urbaine dense. Pour arriver à maintenir les usines actuelles d'incinération ou de valorisation, il est nécessaire de les rénover, voire même de réduire les capacités de traitement. C'est un réel problème. En effet, ces sites ne sont pas les bienvenus dans les villes.

LE MAIRE indique que le président du SYCTOM, Hervé MARSEILLE a reçu dernièrement le président d'EDF au centre Isséane à Issy les Moulineaux. Ce dernier a été impressionné par cette usine conçue sur des

critères de haute qualité environnementale et qui est un modèle d'intégration urbaine. Mais cela a un coût. Le SYCTOM est donc en train de faire évoluer le projet à Ivry pour qu'il soit susceptible d'être accepté par la population et cela après 15 ans de débats publics.

En ce qui concerne les vélos électriques, il signale qu'il s'est rendu à une réunion à la Garennes-Colombes en tant que Président des maires des Hauts-de-Seine pour les villes qui ont signé le contrat « Vélib' » sur leur territoire. Le constat est catastrophique. Le contrat arrivant à échéance, la ville de Paris veut le renégocier en faisant payer davantage les collectivités. Cette opération n'est, en effet, pas rentable, y compris pour la société Decaux, pour une raison simple : tous les ans, il est nécessaire de remplacer l'ensemble des vélos suite aux vols et dégradations du parc et ce, dans une zone en particulier de la région parisienne.

Il s'avère que ce surcoût serait imputé à l'ensemble des communes qui ont signé la convention et pas seulement aux responsables de ces déficits. Par ailleurs la région mènent une approche de son côté. En effet, la région ne veut pas travailler seulement sur les pistes cyclables ou « vélib' », elle souhaite faire une réflexion globale (promenade, transport, lien entre les cités, ...).

La 2^{ème} réflexion tient compte du relief de la région et le vélo électrique est certainement mieux adapté que le vélo. La région voudrait plutôt inciter que d'offrir un service et c'est pourquoi il étudie la possibilité de verser une subvention aux personnes achetant des vélos électriques. Ce dispositif pourrait venir compléter celui de la métropole qu'elle est en train de mettre en œuvre, puisqu'elle a prévu pour l'acquisition des premiers vélos électriques une subvention.

Pour revenir sur la « Ressourcerie » de Nanterre, dans le cadre de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, POLD a accepté de la soutenir en 2016 à hauteur de 60 à 70 000 €. Il souligne qu'il a défendu ce dossier et a demandé des prévisions sur 3 ans ainsi qu'une analyse de cette activité. A ce jour, il n'a obtenu aucune information alors même que le budget 2017 va être prochainement voté. Il est important de préciser que cet établissement conduit une politique sociale pour le retour à l'emploi alors que le but initial du traitement des déchets reste marginal.

Mme GUYOT

“ Je ne suis pas revenue, au début de mon intervention sur la baisse de la dotation, parce que je crois que de toute façon, quoiqu'il en soit il ne faut pas se faire d'illusions dans les prochaines années, ça va continuer au même rythme. C'est vrai qu'on est dans un processus de compensation de transfert de charges mais là actuellement, la baisse s'explique par une contribution à l'amélioration des finances de l'Etat et de toute façon, d'autres candidats, vont mettre en œuvre une baisse du même ordre voire plus. Donc, c'est pour cela que je ne suis pas revenue là-dessus, mon idée c'était plutôt dans le cadre de ces orientations budgétaires qui permettent de réfléchir un peu à ce que la Ville peut mettre en œuvre dans l'année qui vient et qu'elle peut traduire dans son budget, de proposer quelques actions nouvelles.”

LE MAIRE souligne que l'Etat est endetté et que le déséquilibre annuel est de l'ordre de 70 milliards. Il est évident que le futur président quel qu'il soit devra faire des économies. Il devra recentrer l'Etat sur ses missions régaliennes et laisser la subsidiarité fonctionner et laisser faire, au niveau de la région, des départements, des établissements territoriaux ou des communes, ce qu'elles pourront faire de mieux que l'Etat.

LE MAIRE rappelle qu'à la demande de l'Etat, la Ville qui se charge déjà du traitement des passeports, depuis quelques années, a pris en charge l'établissement des cartes d'identité. Il est vrai que la population est satisfaite du service rendu sur place mais cela a un coût pour la collectivité. Or cela fait partie des missions régaliennes de l'Etat.

Il souligne également qu'au budget, il sera proposé des crédits pour l'acquisition de clôtures pour sécuriser des parcs car la police n'a pas les effectifs nécessaires pour faire des rondes régulières, compte tenu notamment du plan vigipirate. C'est ainsi que le square de la mairie et le parc de la mairie seront clôturés aux frais de la Ville pour mettre un terme aux tapages nocturnes ou à des violences entre individus alcoolisés. Il indique que le Ministre a demandé au préfet que les villes s'équipent en vidéoprotection, alors qu'il y a quelques années, on ne voulait pas en entendre parler, mais si on transmet les images après les avoir triées

vers la police, le Préfet ne s'y opposerait pas. Alors que depuis des années, la Ville s'est battue pour être raccordée au commissariat de Saint Cloud.

A l'heure d'aujourd'hui, ce n'est toujours pas possible. Par contre, on peut se raccorder soit au centre de supervision urbain de Saint Cloud, soit à celui de Rueil-Malmaison, en mettant une personne à disposition pour regarder les images et les transférer à la police pour qu'elle puisse intervenir.

Mais là encore, c'est en principe une mission propre à l'Etat, la sécurité, et en fait, il revient aux collectivités de traiter les images dans un 1^{er} temps et de transmettre les éléments à la police pour qu'elle intervienne sur les flagrants délits et les arrestations.

Face à cet état général, ne sachant pas ce que le futur président va décider et ce que seront les actions de ce gouvernement, il faut rester prudent et le budget 2017, dans son esprit, constitue un budget d'attente, en veillant aux dépenses et en restant modeste, dans les estimations des recettes. Ainsi la Ville pourra réagir en 2018 en fonction des décisions qui seront prises au niveau du gouvernement du devenir de la métropole, des EPT, des départements, ...

En ce qui concerne l'évolution des taxes du foncier bâti, il indique à Mme GUYOT, au vu du tableau qui lui a été adressé, que Garches est situé à la 16^{ème} position, sachant que 4 communes sont quasiment au même niveau et qu'une vingtaine fait moins bien que Garches. Garches n'a pas à rougir de sa politique fiscale.

M. REYDEL remercie les services du travail réalisé.

LE MAIRE remercie également l'ensemble des services municipaux qui se sont mobilisés sur ces dossiers et notamment le service des finances, la direction générale des services et la direction des services techniques, le service du conseil municipal mais aussi les élus dépensiers.

LE MAIRE rappelle que des réunions régulières ont lieu, dans le cadre de la préparation du Budget Primitif, au cours desquelles il est demandé à chacun de modérer ses demandes en tenant compte de la problématique qui est l'incertitude des prochains mois et de ne pas s'engager dans des voies risquées.

LE MAIRE clôt le débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

• *PREND ACTE du débat sur les orientations générales du Budget 2017, conformément aux textes en vigueur.*

2	2017/02	AVANCE SUR SUBVENTION EN FAVEUR DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
---	----------------	---

LE MAIRE rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ne peut assurer ses missions qu'avec la subvention que lui verse la commune. Or, cette subvention ne peut être mandatée, en principe, qu'après l'approbation du Budget Primitif qui peut intervenir jusqu'au 15 avril 2017, sauf si le Conseil Municipal a autorisé expressément et préalablement le versement d'acompte.

Afin de permettre le fonctionnement du CCAS avant le vote du Budget Primitif 2017, il propose de lui attribuer une avance de subvention d'un montant de 70 000 €.

Pour éviter à l'avenir que le CCAS manque de trésorerie avant le vote du budget, il propose, par ailleurs, de verser chaque année au CCAS une avance sur le montant total de la subvention représentant un tiers de la subvention versée l'année antérieure.

M. HERZOG

“ Je voulais profiter justement que c'est la dernière année que l'on vote ce rapport pour faire un petit commentaire sur le CCAS. Bien sûr, nous voterons ce rapport. Je voudrais saluer le travail de fond qui est accompli par le CCAS, travail qui s'appuie sur les ressources de la Ville, c'est-à-dire le service propre du

CCAS, les associations caritatives, qui sont une aide et un relais très important et l'EDAS, les assistantes sociales qui sont opérées par le Conseil Départemental du 92.

Or, depuis deux ans, ce travail est compliqué, d'une part par l'énorme restructuration de l'EDAS qui en est à sa troisième nouvelle organisation, toujours pas très efficace, et d'autre part par le désengagement constant des grands acteurs institutionnels comme la CPAM et la CAF qui ferment leurs bureaux de terrain et basculent presque entièrement sur internet et en ligne.

Le CCAS, pour une partie de sa mission, devient donc un point d'accès aux droits qui se substitue à ces acteurs. J'appelle donc nos collègues de la majorité qui siègent également au Conseil Départemental 92 à défendre au mieux les droits des Garchois en difficulté, pour une véritable efficacité de l'EDAS et de l'accès aux assistantes sociales. Car, moins d'accès aux assistantes sociales, c'est moins de dossiers instruits, et mathématiquement c'est moins d'aides financières et de soutien apporté par le CCAS, y compris dans son action de prévention et d'accompagnement. ”

LE MAIRE remercie M. HERZOG et avant de donner la parole à M. OLIVIERO qui assure pleinement la présidence du CCAS, même si lui-même est de fait président, il profite de cet instant pour remercier les élus et les personnels qui siègent au CCAS ainsi que les représentants des associations pour le travail réalisé.

M. OLIVIERO se dit touché par les différentes remarques formulées et reconnaît que c'est un travail constant au niveau du social. Le CCAS est un établissement public qui permet de gérer en direct des dossiers qui sont exposés aux membres du conseil d'administration composé de représentants d'associations caritatives et d'élus.

Il revient sur une problématique que le CCAS vit depuis plusieurs années et qui s'aggrave depuis 2 à 3 ans au niveau de la CPAM. Celle-ci a choisi de réorganiser ses structures en retirant les 36 agences réparties sur le département et assurant un travail de proximité. Tout est centralisé dorénavant à Nanterre. Le problème est le même avec la CRAMIF qui est l'organe social de la sécurité sociale.

En ce qui concerne la CAF, elle est dans une phase de dématérialisation et de numérique comme lui indiquait dernièrement un responsable. Comment expliquer aux allocataires de +75 ans et aux personnes socialement en grande difficulté qu'ils disposent de 2 espaces numériques sur le département pour leur faciliter les démarches, l'un à Gennevilliers et l'autre à Châtenay-Malabry, selon des dires de la CAF.

M. OLIVIERO souligne les difficultés rencontrées avec ces partenaires institutionnels. En ce qui concerne les relations avec le conseil départemental, par rapport aux assistantes sociales, le travail est rendu difficile à cause de la réorganisation mise en place par le département dans le cadre de sa politique sociale et indique que Mme BECART interviendra sur ce sujet mais cela l'inquiète sur certains points car il constate un retrait des services. Il dit avoir rencontré un responsable du département avec l'accord de Mme BECART, pour évoquer ce choix politique. Mais le CCAS a un interlocuteur de terrain au niveau du département qui a une façon très personnelle d'adapter cette politique qui rend les choses difficiles.

M. OLIVIERO souligne que les relations nées lors de l'intercommunalité, même si celle-ci n'existe plus, a permis de continuer de construire ensemble cette mutualisation et de sensibiliser ensemble le département. C'est ainsi que la permanence CRAMIF a réapparu.

M. OLIVIERO souligne que depuis le temps qu'il est vice-président du CCAS, il a toujours constaté une grande qualité de travail aussi bien avec les élus de la majorité que de la minorité et représentants des associations caritatives. Tous travaillent pour le bien des garchois.

Mme BECART, Conseillère départementale, “ *Tout ce qui vient d'être dit montre une chose : c'est que notre pays va mal. Les communes souffrent, le département aussi qui voit ses dotations en baisse importante, il est donc lui aussi amené à se réorganiser pour optimiser ses moyens afin de garantir le service à la population. Cela dit, sur un budget de 2 milliards d'euros, près de 900 millions sont consacrés à l'action sociale qui est effectivement son corps de métier. Loin de se désintéresser du domaine social, le département réorganise les services en mutualisant et en constituant des pôles un peu plus importants pour essayer de garantir le meilleur service. Ces organisations sont mises en œuvre parfois par des interlocuteurs qui*

n'associent pas forcément les partenaires que sont les élus, les services, alors qu'ils sont les premiers concernés. ” Elle pense que l'organisation mise en place au niveau de l'EDAS fonctionne plutôt bien ailleurs et que le secteur qui concerne notamment Garches, Saint Cloud, Vaucresson, Marnes la Coquette, la personne en charge n'a pas œuvré dans la concertation. C'est pourquoi M. OLIVIERO et elle-même travaillent sur ce dossier afin de revoir l'organisation et de faire en sorte que ce territoire reste solidaire et que ces 4 communes ne soit pas divisées comme elles le sont dans le projet mis en place depuis le 27 février.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- *D'ATTRIBUER une avance sur subvention 2017 d'un montant de 70 000 €, pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale les quatre premiers mois de l'année,*
- *DE VERSER, chaque année, à cet Etablissement Public, une avance sur le montant total de la subvention représentant un tiers de la subvention versée l'année antérieure.*

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la ville.

3	2017/03	ORGANISATION DE SÉJOURS PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES 4 VENTS AU COURS DES VACANCES D'ETE 2017 - FIXATION DES TARIFS
---	----------------	---

Mme BOSSET, Maire-Adjoint, délégué à l'enseignement, rapporte que cette année, l'accueil de loisirs des 4 Vents organise deux séjours de vacances d'une durée de 4 et 5 jours à destination des enfants fréquentant la structure.

En effet, je me permets de vous rappeler que ce séjour est réservé, en priorité, aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs et que le transport des enfants sera assuré par un car municipal.

Pour chaque séjour, 24 enfants maximum, âgés de 6 à 12 ans, pourront être accueillis. Ils seront encadrés par un directeur et 3 animateurs.

S'agissant de la participation des familles, elle est établie en fonction du taux d'effort.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *APPROUVE l'organisation, par l'accueil de loisirs des 4 Vents, du séjour à Mézières en Drouais, du lundi 10 juillet 2017 au jeudi 13 juillet 2017*
- *FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :*

<i>Taux D'EFFORT</i>	<i>Tarif PLANCHER</i>	<i>Tarif PLAFOND</i>	<i>Tarif HORS GARCHES</i>
5,8929 %	29 €	82,50 €	102,50 €

- *APPROUVE l'organisation, par l'accueil de loisirs des 4 Vents, du séjour à Chenoise, du lundi 17 juillet 2017 au vendredi 21 juillet 2017*
- *FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :*

<i>Taux D'EFFORT</i>	<i>Tarif PLANCHER</i>	<i>Tarif PLAFOND</i>	<i>Tarif HORS GARCHES</i>
7,3571 %	36,50 €	103 €	128 €

- *AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec l'organisme concerné.*

4	2017/04	CAMPS ORGANISES PAR L'ECOLE DES SPORTS PENDANT LES VACANCES D'ETE 2017
---	----------------	--

M. KOCH-CHEVALIER, Syndic, délégué aux sports, rappelle que comme chaque année, l'Ecole des Sports propose aux enfants de Garches des camps pendant les vacances d'été :

Il est proposé 4 séjours sportifs avec hébergement pour les enfants de 5 à 16 ans fréquentant l'Ecole des Sports : d'une part à MONTOIRE SUR LE LOIR, à 200 km de Paris pour 20 enfants du 10 juillet au 13 juillet (4 jours) et du 17 juillet au 21 juillet (5 jours) et d'autre part à ANDOUILLE, près de Laval pour 15 enfants du 10 juillet au 13 juillet (4 jours) et du 17 juillet au 21 juillet (5 jours).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *APPROUVE l'organisation, par l'Ecole des Sports, de 4 camps avec hébergement*
- *FIXE, de la manière suivante, les tarifs de ces camps :*

*MONTOIRE SUR LE LOIR : à 200 km de Paris
Semaine du 10 juillet au 13 juillet (4 jours)
Multi activités
Participation des parents 90,00 €*

*Semaine du 17 juillet au 21 juillet (5 jours)
Multi activités
Participation des parents 115,00 €*

*ANDOUILLE : près de Laval
Semaine du 10 juillet au 13 juillet (4 jours)
Activité poney
Participation des parents 130,00 €*

*Semaine du 17 juillet au 21 juillet (5 jours)
Activité poney
Participation des parents 160,00 €*

- *AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents organismes concernés, relatives à l'ensemble des prestations qui ont été décrites précédemment ainsi que tout document ayant trait aux activités proposées.*

5	2017/05	ADMISSION EN NON VALEUR DE LA CREANCE ETEINTE DE MME XXX
---	----------------	--

M. REYDEL rapporte que Madame le Comptable Public de Saint-Cloud demande l'admission en non-valeur de la créance éteinte de Mme XXX suite à la parution d'un avis d'ordonnance du 29 décembre 2016 conférant force exécutoire à la recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

L'admission en non-valeur de la créance éteinte est une admission en non-valeur spécifique dans la mesure où elle ne pourra jamais donner lieu à recouvrement.

Les créances en question concernent les frais de restauration, d'atelier ou d'accompagnement, l'accueil de loisirs pour les exercices 2015 à 2016 et s'avèrent irrécouvrables en raison de l'insolvabilité du redevable concerné. Le montant des créances s'élève à 515,42 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *DECIDE l'admission en non-valeur de la créance éteinte de Mme XXX pour un total de 515,42 € comme indiqué sur le bordereau de situation de la trésorerie de Saint Cloud arrêté à la date du 4 janvier 2017.*

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

6	2017/06	DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN AUX POLITIQUES LOCALES DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2017
---	---------	---

M. MOREAUX rappelle que Garches a mis en place un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) le 26 février 2002 auquel le département est associé.

Dans le cadre du programme départemental de soutien aux politiques locales de prévention de la délinquance, il demande d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 afin de financer des actions menées par la Ville au sein du CLSPD et à signer toute pièce nécessaire à la constitution du dossier.

LE MAIRE note que le CLSPD, après avoir été transféré à la communauté d'agglomération « Cœur de Seine », est de nouveau municipal.

Mme GUYOT

“ C'est effectivement un domaine que j'ai cité tout à l'heure comme pouvant donner lieu à des actions importantes pour la Ville. Autrefois, je sais qu'Aude Fourlon faisait partie du CISP, donc je renouvelle ma demande pour qu'un élu de notre groupe puisse en faire partie dorénavant. ”

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *Décide d'AUTORISER le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017, afin de financer des actions menées par la Ville dans le cadre du Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance*
- *A SIGNER toute pièce nécessaire à la constitution du dossier*

7	2017/07	DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DU CENTRE CULTUREL SIDNEY BECHET
---	---------	--

Mme BECART, Maire-Adjoint, délégué à la culture, rappelle que le centre culturel Sidney Bechet bénéficie annuellement, d'une subvention de fonctionnement de la part du Conseil Départemental, comme tous les établissements similaires du département.

Elle précise que la subvention 2016 s'est élevée à 5 000 € et propose de renouveler la demande pour 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de fonctionnement en faveur du centre culturel Sidney Bechet au titre de l'année 2017 et à signer toute pièce nécessaire à la constitution du dossier.*

8	2017/08	CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ATTRIBUTION A LA RPA « LES TILLEULS » DU FORFAIT AUTONOMIE, ANNEE 2016
---	---------	--

M. OLIVIERO, Maire-Adjoint, aux 3^{ème} et 4^{ème} âge, rapporte que La loi du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) a mis en place un forfait autonomie pour le financement d'actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus, organisées dans les locaux des résidences autonomie (ex foyers logements).

Une enveloppe nationale annuelle a été allouée, pour ce faire, par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) qui l'a répartie entre tous les départements français, en fonction du nombre de places éligibles dans les résidences autonomie de leur territoire.

La conférence des financeurs est chargée, au sein de chaque département, de définir des priorités de prévention à mettre en œuvre et de bâtir un programme coordonné de financement, via le biais de ce forfait autonomie, des actions individuelles et collectives de prévention.

En ce qui concerne les Hauts-de-Seine, cette conférence s'est réunie le 17 novembre dernier, et a attribué, au titre de l'année 2016, une participation globale forfaitaire de 13 320 € à la résidence autonomie « Les Tilleuls » de Garches, sur la base des actions mises en place, au cours de l'année 2015/2016.

Ces actions portent sur le « bien vieillir », et le développement du lien social, avec, notamment, des propositions d'activités physiques ou de bien être (gymnastique douce, sophrologie, ateliers d'auto-massage), d'activités ludiques et créatives (fabrication d'objets en cartonnage, de mise en place de décorations spécifiques pour menus à thèmes), des activités culturelles (diffusion de films, conférences audiovisuelles par l'association Volontariat au Service de l'Art), des activités musicales (concerts, prestation annuelle d'un musicothérapeute, karaoké...), des ateliers mémoire animés par le Clic Gérico et l'association Siel bleu, des activités manuelles (dessin, peinture, arrangement floral, atelier parfum), des activités culinaires et des conférences.

Il convient de citer aussi, enfin, les activités intergénérationnelles, telles que le loto séniors avec les jeunes de l'espace jeunes, les jeux de société avec des lycéens, la chorale avec des enfants de primaire, et la réalisation, en 2015, d'un film intergénérationnel « Garches, évolution d'une ville du fil des époques », financé par le CCAS.

Le forfait autonomie permet de financer le recours des intervenants extérieurs, tels que ceux ayant conduit les actions de préventions précitées ; il permet, également, de prendre en charge la rémunération de personnels disposant de compétences spécifiques en matière de prévention de la perte d'autonomie, tels que des animateurs. C'est ainsi que la directrice de la RPA envisage, dans le cadre de l'appel à projets 2017 du Conseil Départemental, l'emploi à 40% d'une animatrice.

Parmi les autres projets envisagés pour 2017, figurent des ateliers de gym douce et relaxation, et la création d'une pièce de théâtre associant séniors et jeunes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *Décide D'AUTORISER le Maire à signer, avec le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, la convention annuelle pour l'attribution du forfait autonomie au titre de l'année 2016 en faveur de la RPA « Les Tilleuls ».*

9	2017/09	SIGNATURE, AVEC LE CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE, DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
---	----------------	--

Mme MARTIN, Maire-Adjoint, délégué à la petite enfance rapporte que le Relais Assistantes Maternelles (RAM) de Garches « bébé au quotidien », ouvert en septembre 2001, accueille, à l'heure actuelle, sous la direction d'une Educatrice de Jeunes Enfants, 27 assistantes maternelles par semaine soit, en moyenne, 52 enfants participant à des accueils-jeux et des activités d'éveil.

Cet établissement contribue, par ailleurs, à la professionnalisation des assistantes maternelles, et apparaît comme un lieu "ressources", au service des familles, soucieuses d'informations sur les différents modes de garde, comme au service des assistantes maternelles, en leur offrant l'accès à une information actualisée.

Le Relais Assistantes Maternelles est financé, partiellement, par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

La CAF, après avoir donné un avis favorable au renouvellement de l'agrément du RAM, sur la base d'une activité à 80 %, propose le renouvellement, avec la Ville, de la convention d'objectifs et de financement.

Cette convention qui fixe les modalités de sa participation financière, s'élevant, en 2016, à 15 000 €, s'appliquera du 01/09/2016 au 31/08/2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement du Relais d'Assistants Maternelles proposée par la CAF.*
- *AUTORISE le Maire à signer cette convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.*

10	2017/10	SIVU GARCHES/MARNES LA COQUETTE RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS CONCERNANT LE PARKING DE LA GARE ET SES ABORDS: - MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES DE GARCHES AU SIVU POUR L'ENTRETIEN DU PARKING - MISE A DISPOSITION D'UN ASVP DE GARCHES A LA COMMUNE DE MARNES LA COQUETTE POUR LE CONTROLE DU STATIONNEMENT DANS L'EMPRISE DU SIVU
----	----------------	---

M. MENEL, 1^{er} Maire-Adjoint, rappelle que par une délibération en date du 4 juillet 2013, le conseil municipal a approuvé la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique appelé SIVU « Garches/Marnes la Coquette » pour garantir l'entretien des parkings de la gare côté voie ferrée et le long du boulevard Raymond Poincaré à Marnes la Coquette.

Par délibération du 9 décembre 2013, le conseil municipal a approuvé d'une part, la mise à disposition des services techniques de Garches au SIVU pour l'entretien des voies, et d'autre part, la mise à disposition pour 10 % de son temps d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) à la Commune de Marnes-la-Coquette pour intervenir dans le contrôle du stationnement payant dans l'enceinte du SIVU.

Ces conventions sont parvenues à expiration le 31 décembre 2016 et cette organisation a donné pleinement satisfaction.

Il propose, dans ces conditions, de les reconduire pour 3 années supplémentaires en ayant introduit cette fois une clause de renouvellement tacite au terme de la période triennale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *APPROUVE et AUTORISE le Maire de Garches à signer au nom de la Commune, la convention à intervenir entre le SIVU « Garches / Marnes-la-Coquette » et la Ville de Garches concernant la mise à disposition de ses services techniques au SIVU pour l'entretien et le fonctionnement du parking.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *APPROUVE et AUTORISE le Maire à signer au nom de la Commune, la convention à intervenir avec la Commune de Marnes-la-Coquette concernant la mise à disposition au profit de cette dernière d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) de Garches pour 10% de son temps afin de contrôler le stationnement dans l'emprise du SIVU « Garches / Marnes-la-Coquette ».*

11	2017/11	CONTROLE DES DIVISIONS FONCIERES DANS LA ZONE UE DU PLU
----	----------------	---

LE MAIRE, en l'absence de Mme BODIN, Maire-Adjoint, délégué à l'urbanisme, présente la délibération relative au contrôle des divisions foncières dans la zone UE du PLU.

Il rapporte que la Ville n'a pu maintenir dans son PLU, conformément à la loi ALUR, une surface minimale pour construire et les exigences concernant la forme des parcelles. Ces dispositifs permettaient jusqu'à présent d'éviter des morcellements excessifs et de préserver une véritable cohérence de l'environnement urbain.

Etant confrontés depuis la mise en œuvre du PLU à des découpages libres de plus en plus nombreux et sur des terrains déjà bâtis, des divisions arrivent en mairie avec des promesses de ventes actées. Le rôle du service de l'urbanisme revient alors à un simple enregistrement même si l'applicabilité des autres règles du PLU sont rappelées.

Cette problématique se pose essentiellement dans la zone UE du PLU couvrant le secteur faiblement dense et qui totalise près de deux tiers du territoire. En effet, la Ville assiste aujourd'hui à une pression des marchands de biens qui incitent les propriétaires à vendre leur maison ou terrain. Ils achètent à un prix un peu au-dessus du marché, ils divisent le terrain en 2 ou 3 sans apporter une valeur supplémentaire et revendent avec une grande marge.

Il est donc apparu nécessaire de pouvoir avoir un droit de regard avant la création de nouveaux lots car si l'élaboration d'un permis de construire amène la Ville à limiter certains excès, cela crée des incompréhensions souvent trop tardives.

En obligeant le recours à une déclaration préalable déposée auprès du service de l'urbanisme de la Ville avant toute division parcellaire, la Ville pourra guider les propriétaires dans leur projet de division dans un souci de préservation maximale de la couverture végétale et d'une modification moindre des paysages. Ce contrôle dans les morcellements de propriété ne s'appliquera que dans la zone UE qui nécessite une protection particulière en raison de la qualité de cet espace qui caractérise fortement la commune.

LE MAIRE apporte une dernière précision : il ne s'agit pas d'interdire toute densification dans cette zone mais simplement de l'encadrer permettant ainsi d'être mieux accepté par le voisinage.

Mme GUYOT

“ Juste un mot. Ce PLU que nous avons approuvé permet de planifier dans les années à venir l'évolution de l'habitat à Garches. Effectivement, s'il y a des dérives, c'est important de se donner les moyens de les corriger, donc toute disposition qui vise à maîtriser cette évolution de l'habitat est une bonne chose. Nous approuverons ce rapport. ”

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *Décide DE SOUMETTRE, à déclaration préalable, à l'intérieur de la zone UE du PLU à Garches, les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations, selon l'article L 115-3 du Code de l'Urbanisme. Cette disposition sera inscrite au PLU dans le cadre d'un arrêté de mise à jour.*

12	2017/12	PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATION DE 18 POSTES DE PROFESSEUR VACATAIRE DE 1 ^{ERE} CATEGORIE EN 18 POSTES D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{EME} CLASSE A TEMPS NON COMPLET
----	----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **DÉCIDE DE TRANSFORMER :**

18 postes de professeur vacataire de 1^{ère} catégorie, effectif passant de 18 à 0 en 18 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, selon les quotités suivantes :

*3h hebdomadaires : 2 postes
4h hebdomadaires : 2 postes
5h hebdomadaires : 2 postes
6h hebdomadaires : 3 postes
7h hebdomadaires : 3 postes
8h hebdomadaires : 3 postes
9h hebdomadaires : 3 postes*

13	2017/13	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SECURISATION DU PARC CIVIALE
----	----------------	--

LE MAIRE rappelle que dans le cadre des orientations budgétaires pour 2017, il a exposé le projet de fermeture du Parc Civiale afin de sécuriser les jardins mais aussi le parvis de l'Hôtel de Ville.

Ces espaces sont actuellement largement ouverts sur l'extérieur, ce qui encourage des regroupements pendant la nuit en causant des dégradations et des perturbations sonores.

Les riverains sont excédés par ces débordements qui, en plus du trouble à l'ordre public, créent un climat d'insécurité. La Police a dû intervenir à plusieurs reprises pour rétablir le calme.

La Ville a donc décidé de fermer cet espace pendant la nuit par des grilles et des portails d'accès du côté de la rue Civiale et l'avenue de Lorraine.

L'opération est estimée à 55.000 € HT. Une subvention d'un montant de 35.000 € est susceptible d'être délivrée par l'Etat sur les fonds parlementaires de l'Assemblée Nationale.

Afin de profiter de ce soutien, il convient, selon la règle habituelle, que le conseil municipal approuve le projet et l'autorise à déposer un dossier auprès du Ministère de l'Intérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *APPROUVE le projet de sécurisation du Parc Civiale pour un montant de 55.000 € HT environ.*
- *AUTORISE le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à solliciter une aide financière auprès des Services de l'Etat et de tout organisme public en mesure d'apporter leur soutien dans cette opération.*

14	2014/14	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT CONCERNANT LE MOBILIER ET LE MATERIEL DE LA FUTURE MEDIATHEQUE
----	----------------	---

Mme BECART, rappelle que par une délibération en date du 4 juillet 2016, le conseil municipal a approuvé le dossier de demande de subvention concernant l'acquisition et la fabrication du mobilier de la future médiathèque pour un montant de 375.290 euros.

Dans le même temps, il a autorisé le Maire à déposer cette demande auprès des partenaires financiers.

A ce jour, la Ville a obtenu une réponse favorable de l'Etat qui réclame, toutefois, une délibération de l'assemblée qui doit approuver l'acquisition et la fabrication du mobilier pour confirmer son soutien.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *APPROUVE l'acquisition et la fabrication du mobilier d'un montant de 375 290 € pour la future médiathèque à Garches.*
- *AUTORISE, dans ce but, le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à solliciter les subventions susceptibles d'être obtenues auprès de l'Etat et de tous les autres contributeurs financiers dans cette opération.*

15	2017/15	RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICE UNIQUE CONCERNANT LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DE LA VILLE
----	----------------	--

LE MAIRE, avant de donner la parole à Mme MARTIN, fait part des problèmes concernant le renouvellement des conventions de prestation de service unique avec la CAF. Il remercie les services et Mme MARTIN et ajoute qu'elle anime avec une autre collègue du département les réseaux des maires-adjoints de la petite enfance et fait partie du groupe de travail au niveau de l'Association des Maires de France.

Mme MARTIN rapporte que la présente délibération va être exposée dans toutes les mairies de France et concerne tous les gestionnaires d'établissements collectifs de la Petite Enfance.

Le renouvellement des conventions de prestations de service unique permet de bénéficier d'une participation financière apportée par la CAF. Les aides sont utiles pour le bon fonctionnement des établissements et représentent environ 40%. La Caisse Nationale d'Allocations Familiales a décidé de revoir, dans un objectif d'harmonisation de l'application des règles de la PSU sur l'ensemble du territoire, de rendre déductibles désormais la totalité des congés pris par les familles. Il faut savoir que pour bénéficier de la participation de la CAF, les établissements doivent répondre à des critères qualitatifs et quantitatifs en matière de l'accueil et de service à l'égard du petit enfant (alimentation, hygiène, encadrement, ...) et les établissements de la petite enfance à Garches respectent pleinement les préconisations de la CNAF.

Elle indique que la CNAF a souhaité continuer sa réflexion et elle estime, au nom de ses collègues sur le plan national, qu'elle manque totalement de pragmatisme. Il est vrai que les établissements doivent atteindre un taux de remplissage suffisant mais ce que la CAF veut mettre en place va générer des pertes financières colossales. A Garches, le taux de remplissage est important et les enfants restent en moyenne 9h par jour. Par contre dans certaines communes qui comptent une population fragile avec des familles qui ne travaillent pas forcément ou régulièrement, elles déposent les enfants en crèche quelques heures seulement par jour et la CNAF, dans ce cas, demande de compléter les plages horaires vacantes. C'est-à-dire que les enfants sont considérés comme des « petits pions » et que les gestionnaires doivent remplir la « boîte ». L'intérêt de l'enfant n'existe pas aux yeux de la CNAF.

De plus, la CNAF impose de déduire toute absence de l'enfant, cela signifie que la collectivité perd des recettes et en même temps elle doit combler l'absence par un autre enfant, quelle que soit la durée de l'absence. Cela signifie que les enfants ne bénéficient pas de période d'adaptation.

Mme MARTIN rappelle qu'elle participe aux travaux de l'Association des Maires de France qui réunit les élus de la petite enfance, sans aucun clivage politique, qui travaillent dans l'esprit de donner le meilleur aux familles et aux enfants.

Elle ajoute que compte tenu des préconisations de la CNAF, la réaction des élus a été très vive. Elle signale que pour les Hauts-de-Seine, et elle rend hommage au Maire, président de l'Association des Maires des Hauts-de-Seine, c'est le département qui a été le premier à se manifester, suivi de Bordeaux, les départements du Nord de la France, Il convient d'intervenir auprès de la CNAF afin de revoir ses positions.

Il se trouve que Mme Rossignol, Ministre des Familles, de l'Enfance et des droits des femmes, a bien voulu écouter les élus mais la CNAF a passé outre. De ce fait, les villes sont dans l'obligation de signer les conventions pour bénéficier des participations financières de la CAF, mais elle répète, que même si pour Garches, ces modifications ne seront pas trop lourdes à supporter financièrement compte tenu du taux de remplissage des établissements, il en est autrement pour certaines communes qui devront faire face à un gouffre financier. C'est pourquoi l'Association des Maires de France et les associations départementales se mobilisent pour se faire entendre auprès de la CNAF.

LE MAIRE ajoute que depuis 15 jours, malgré des contacts pris par l'Association des Maires de France avec la ministre, le directeur départemental de la CAF, le directeur national de la CNAF, l'application de ces conventions n'a pas été reportée.

Il rappelle qu'une première démarche des maires en liaison avec le réseau des maires-adjoints délégués à la petite enfance avait pour objectif de ne pas signer la convention obligeant ainsi la CNAF à réfléchir. Il se trouve que quelques communes pour lesquelles les prestations représentent des sommes importantes ont finalement signé. De ce fait, en tant que président de l'Association des Maires des Hauts-de-Seine, il a écrit à ses collègues en leur précisant que la décision était à prendre avant le 31 mars 2017 et a joint copie de la lettre de la ministre qui donnait raison aux maires, chaque commune étant libre de sa décision.

Il a été proposé aussi aux communes même si elles signaient la convention de voter un vœu et c'est ainsi que nombre de communes en France ont ou vont voter ce vœu demandant un travail de réflexion avec la CNAF sur l'évolution des modalités de la prestation de service unique dans le cadre de la prochaine COG.

LE MAIRE pense que la réflexion de la CAF est de dire que si les familles déposent l'enfant 4h, elles ne paient que 4h, ce qui peut paraître compréhensible, le problème repose en fait sur la présence du personnel (infirmière, assistante maternelle, puéricultrice,...) qui est, quant à lui, présent toute la journée.

Certaines communes vont se trouver dans des situations financières délicates. Aussi est-il nécessaire de voter cette délibération afin de ne pas perdre l'aide financière de la CAF mais elle sera suivie d'un vœu faisant part du désaccord des communes sur les modifications de la COG.

Mme GUYOT

“ Aujourd'hui, c'est la journée des droits des femmes. La possibilité de disposer d'un mode de garde efficace est essentiel en particulier pour contribuer à améliorer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, donc c'est effectivement un combat des plus justes. Nous bénéficions dans notre pays déjà d'un service de la petite enfance qui est performant, mais il faut absolument le préserver. ”

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et la Ville de Garches pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.*
- *AUTORISE le Maire à signer cette convention au nom de la Ville de Garches.*



VŒU CONCERNANT LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION DE LA CAF PRESENTE PAR MME MARTIN

“ Les Maires des Hauts-de-Seine sont aujourd'hui devant la nécessité et l'obligation de signer le renouvellement des conventions de prestations de service unique concernant les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de leur ville pour la période de janvier 2017 à décembre 2020 avec la Caisse d'Allocations Familiales pour obtenir leurs subventions.

Le président de la CNAF a rappelé qu'il convient de signer le plus rapidement possible et au plus tard le 31 mars, ladite convention afin de bénéficier du versement des acomptes pour l'année 2017. La signature de cette convention est par ailleurs conditionnée à la révision des règlements de fonctionnement qui doivent être validés par la CAF.

Or, malgré la mobilisation du réseau Petite enfance du département, aucune réponse n'a été apportée aux requêtes adressées à la CNAF concernant la pérennité du taux de PSU et la gestion des congés. A ce jour, d'une part le taux de la PSU n'est connu que jusqu'en 2017, avec pour conséquence l'impossibilité pour les villes de se projeter sur l'évolution de cette subvention, et d'autre part la CNAF impose aux gestionnaires de leur établissement d'inscrire dans le nouveau règlement de fonctionnement, notamment, la déduction systématique de toutes les absences. Cela aura une répercussion sur le montant des participations familiales.

Les maires sont aujourd'hui mobilisés, dans le cadre de l'Association des maires de France, pour faire entendre leurs requêtes lors des prochaines négociations de la COG (convention d'objectifs et de gestion) signée entre la CNAF et l'Etat, afin de faire évoluer les modalités d'application de la Prestation de Service Unique et ainsi maintenir les services proposés aux familles et la qualité d'accueil des enfants dans nos établissements.

Aussi, nous émettons, aujourd'hui, le vœu qu'un travail de réflexion puisse être mené avec la CNAF sur l'évolution des modalités de la prestation de service unique, dans le cadre de la prochaine COG. ”

LE MAIRE estime que c'est un vœu modéré qui demande un travail de réflexion et de concertation.

Mme GUYOT

“ Dans la lignée de ce que nous avons dit, notamment dans l'intervention de Philippe HERZOG tout à l'heure pour le CCAS, nous n'avons aucune raison de ne pas nous associer à ce vœu, donc nous le voterons. ”

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *EMET le vœu qu'un travail de réflexion puisse être mené avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales sur l'évolution des modalités de la prestation de service unique, dans le cadre de la prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion (COG).*

INFORMATIONS DU MAIRE

❖ Chambre du commerce et de l'industrie des Hauts-de-Seine

LE MAIRE informe que dans le cadre des réseaux thématiques, les élus chargés des affaires économiques et des commerces, ont été reçus à la chambre du commerce et de l'industrie des Hauts-de-Seine afin de travailler avec des spécialistes d'urbanisme commercial et d'achats numériques, le e-commerce étant en train de porter atteinte aux commerces de proximité.

Il attire l'attention des élus sur les difficultés pour les commerçants garchois qui souffrent, certains ferment et d'autres cherchent à vendre. Il conviendra dans les mois à venir de trouver des réponses pour des aménagements de travaux dans l'environnement qui leur sont nécessaires. Il faut également arriver à s'engager avec l'association des commerçants qui concerne pour l'instant que la place St Louis afin de les motiver davantage. Il souligne que la proximité de Paris, des centres commerciaux et le e-commerce ainsi que la crise, ont pour conséquence la baisse significative de leur chiffre d'affaires.

❖ Mission des conseillers municipaux

“ De nombreux conseillers municipaux regrettent de ne pouvoir s'impliquer davantage dans le fonctionnement de notre conseil municipal, faute de responsabilités ou de délégations. ”

Je souhaite que des élus non adjoints puissent se voir attribuer la responsabilité d'une commission du conseil municipal ou de la Ville. De même, ils doivent pouvoir bénéficier de missions sur des thématiques particulières.

Dans ces deux cas, ces élus, sans bénéficier d'indemnité, pourront disposer ponctuellement d'un bureau et le cas échéant, d'un véhicule pour leur mission.

Je demande que cette décision s'applique à partir du mois de février 2017 et nous seront amenés à désigner les élus concernés, au fur et à mesure, en fonction des besoins. ”

COMMUNICATION DE M. OLIVIERO SUR LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Les communes de plus de 5000 habitants sont tenues de mettre en place une Commissions Communale pour l'Accessibilité qui se réunit au minimum une fois par an. Elle a pour rôle de faire le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Cette commission est composée de 8 membres du Conseil Municipal et de 10 membres représentants des associations de personnes handicapées, personnes âgées et de représentant du secteur économique. M. OLIVIERO informe que la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées s'est réunie en séance plénière le 14 décembre 2016.

Il expose :

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Au niveau de la voirie, les trottoirs des arrêts de bus ont été modifiés pour être mis en conformité des nouveaux bus.

CADRE BATI- ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Suite à la création de l'ordonnance du 26 septembre 2014 instaurant les AD'AP (Agenda d'accessibilité programmée) a fait suite à l'objectif d'accessibilité posé par la loi du 11 février 2005. L'Ad'AP est un dispositif qui permet de bénéficier d'un délai supplémentaire (période 3,6 à 9 ans selon ERP) pour la réalisation de travaux de mise en accessibilité. Ainsi, les ERP accessibles devaient déposer une attestation sur l'honneur au 31 décembre 2014 et ceux non accessibles un Ad'AP, avec détermination des travaux à réaliser, au 27 septembre 2015 (en Mairie pour les ERP de 5^{ème} catégorie). Toutefois, en justifiant les raisons du retard, il est encore possible de présenter, à ce jour, les attestations d'accessibilité et les Ad'AP, afin d'éviter les pénalités.

Bâtiments communaux :

40 Ad'AP ont été déposés et acceptés ; accompagnés d'un chiffrage sur 6 ans pour la réalisation des travaux concernant chacun des équipements. Dans 3 ans, un bilan devra être présenté.

ERP non communaux :

Sur 370 ERP de la commune relevant de particuliers (artisanat, commerce, santé...). Seuls 28 ERP de 5^{ème} catégorie ont transmis une attestation d'accessibilité à la Préfecture et 41 ont déposé une demande d'Ad'AP auprès des services techniques de la ville.

CADRE BATI – LOGEMENTS

Logements sociaux adaptés

La Ville recense 42 logements sur Garches accessibles pour les personnes à mobilité réduite (dont 18 pour les personnes sans fauteuil et 24 pour les personnes en fauteuil).

TRANSPORTS – L'Autre Bus

La municipalité a décidé de supprimer la navette (qui desservait plusieurs arrêts l'après-midi) au vu de la désaffection des utilisateurs. Ainsi début janvier 2017, le transport à la demande continue pour les seniors à mobilité réduite et les personnes handicapées, et s'étend désormais du mardi au samedi matin et du mardi après-midi au jeudi après-midi. Le transport sera dorénavant gratuit, afin qu'il soit plus accessible aux personnes à mobilité réduite. Il s'agit d'un véhicule intra-muros desservant également l'hôpital de Saint-Cloud, la trésorerie et le CLIC et une fois par mois le centre commercial Parly II.

ACTIONS PORTÉES PAR LES SERVICES DE LA VILLE

Accueil du public au pôle handicap :

Des personnes en situation de handicap et/ou leur famille se sont présentées auprès de la référente handicap. Leurs besoins portaient sur des domaines divers relatifs à la vie quotidienne (accès aux droits, la scolarité, l'emploi, les transports, les vacances et loisirs adaptés - orientation vers des structures associatives ou institutionnelles).

Le pôle Handicap travaille en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) concernant notamment les dossiers d'aide sociale et l'accès aux droits relatifs aux personnes handicapées.

Ce service a accueilli en stage, d'une durée de deux semaines, un élève du Dispositif d'Accompagnement à l'Insertion du Centre d'Education Motrice de Garches.

Forum du handicap : Le 2^{ème} forum du handicap organisé le 4 septembre a réuni 30 partenaires, à la fois des institutionnels (Maison Départementale des Personnes Handicapées, EREA ...) et associatifs (APF, Handigrafik, APCH ...). Les animations ont permis une large sensibilisation au handicap, notamment aux visiteurs du forum des associations (démonstrations de chiens d'assistance, intervention des athlètes du Comité Handisport).

Téléthon : Au profit de l'Association Française de la recherche sur la Myopathie, Garches Évènements et la Ville de Garches ont organisé un téléthon local le samedi 3 décembre. La recette de 7 766 € a été intégralement reversée à l'AFM.

Collecte de bouchons : Le service jeunesse et sports, qui coordonne sur Garches la collecte, a réuni pour l'année 2016, 1 832 kg de bouchons qui ont été remis à l'association « Roulez Petits Bouchons ». La Ville s'associe au fonctionnement de l'association pour l'ensemble des attributions des fauteuils roulants, affectés à des associations ou structures du domaine du handicap.

Dictée dans les écoles par l'association ELA : Le 10 octobre dernier, la dictée ELA a été lue aux élèves de l'école élémentaire RAMON organisé pour l'Association ELA (lutte contre les leucodystrophies).

ECOLES

Les écoles maternelles et élémentaires ont scolarisé 31 élèves en situation de handicap dont 10 à l'ULIS - Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire de l'école RAMON.

Les accueils de loisirs ont accueilli 2 enfants porteurs d'handicap durant les vacances scolaires et pendant l'année scolaire, lors des temps de déjeuner, 13 enfants.

EMPLOI

La Ville de Garches compte 10 agents reconnus travailleurs handicapés.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Il a été réaffirmé la possibilité pour tous les membres de faire appel au service du Pôle Handicap, tout au long de l'année.

COMMUNICATION DE M. LUCIANI SUR L'EMPLOI

M. LUCIANI informe que le taux de chômage à Garches au 31/12/2016 s'élevait à 8,1% de la population active contre 8,3% au 31/12/2015. Il précise que la population active comprend les personnes qui travaillent et celles qui sont demandeurs d'emploi. Cette population active représente 8 358 habitants.

La population municipale, au 1^{er} janvier 2017, s'élevait à 17 662 contre 17 669 en 2015. Le taux de chômage par tranche d'âge s'établit comme suit :

- jeunes (24 ans ou moins) : 9% contre 10% en 2015 et le taux national 23,3%
- seniors (51 ans et plus) : 33%. Le taux national est d'environ 63%

Le taux de chômage en France Métropolitaine au 31 décembre 2016 était de 9,6% et si on ajoute les départements et territoires d'Outre Mer, il s'élève à 10%.

Il informe que depuis la création du territoire, en 15 mois une seule réunion sur l'emploi a eu lieu à Neuilly. Il indique que la prochaine réunion aura lieu à Garches à sa demande, d'ici la fin du mois de mars. Il ajoute que même si Garches est une petite ville par rapport aux autres villes du territoire, il souhaite montrer qu'elle est très performante avec les moyens dont elle dispose. Il signale par ailleurs que des échanges d'information ont lieu régulièrement avec les villes de Saint Cloud et Vaucresson. Le taux de chômage à Saint Cloud est de 8,95 et à Vaucresson de 8,3% contre 8,1 à Garches. En ce qui concerne le département, le taux s'élève à 7,6% et la région à 8,6%.

M. LUCIANI présente quelques chiffres de taux de chômage en Europe et dans le monde en 2016 :

- Zone euro (19 pays) : 9,6%
- Union Européenne (28 pays) : 8,2%
- Allemagne : 3,9%
- Etats Unis : - de 5%

Le pays ayant le plus fort taux de chômage est la Grèce avec 23%.

M. LUCIANI présente les activités du service emploi. Le nombre de visiteurs à l'espace emploi s'est élevé à 3 255 en 2016 dont 155 ont retrouvé un emploi suite à leur passage dans le service, soit une hausse de plus de 30% par rapport à l'année dernière. L'espace emploi a reçu 305 offres provenant des entreprises garchoises mais aussi du territoire, voire même de Paris. L'espace emploi a mis en place récemment des cours d'anglais et d'informatique assurés par des professionnels bénévoles en direction des demandeurs d'emploi.

Il ajoute que le service emploi est chargé également des contrats aidés au sein de la mairie, ils sont au nombre de 31.

Le 14 mars, le bus de l'emploi stationnera dans le parc de la Mairie et proposera des emplois dans le domaine de la manutention aux demandeurs qui se présenteront avec lettre de motivation et CV. Il s'agit d'une 1^{ère} expérience et attend les résultats de cette action.

Il confirme que la journée « jobs d'été » se tiendra le samedi 25 mars 2017 en mairie.

Il rappelle que le 31 mars aura lieu en mairie la réunion sur l'emploi avec les représentants des 11 villes du territoire.

LE MAIRE remercie M. LUCIANI pour toutes ces informations et pour son engagement dans ce domaine.



DROIT DE PRÉEMPTION

Le Maire précise qu'il n'a pas exercé son droit de préemption du 21/11/2016 au 21/02/2017.

LE MAIRE informe que, dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics, la liste des marchés passés par la ville en 2016 est consultable, sur le site de la ville www.ville-garches.fr, dans la rubrique "Mairie", "marchés publics", "liste des marchés 2016" ainsi que sur le site www.achatpublic.com.

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Les décisions prises dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ont fait l'objet d'un affichage à l'entrée de la salle du Conseil Municipal :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DECISION	Visa Préfecture du
2016-176	14/12/2016	Décision modificative portant institution d'une régie de recettes « droits scolaires » à la ville de garches	16/12/2016
2016-177	07/12/2016	Décision portant signature d'une convention entre la ville de garches et l'association science et sport	16/12/2016
2016-178	01/12/2016	Décision concernant le contrat de certification : conditions contractuelles applicables à la demande d'attestations de capacité à manipuler les fluides frigorigènes et aux évaluations prévues par l'article R543-99 du Code de l'Environnement	16/12/2016
2016-179	01/12/2016	Décision concernant le contrat de maintenance des installations de désenfumage dans les bâtiments de la Ville – 11 sites	16/12/2016
2016-180	01/12/2016	Décision concernant le contrat de maintenance des extincteurs dans tous les bâtiments de la Ville	16/12/2016
2016-181	01/12/2016	Décision concernant le contrat de maintenance des adoucisseurs d'eau dans 8 bâtiments communaux	16/12/2016
2016-182	15/12/2016	Décision Portant sur la signature de l'avenant n°2 à la convention de délégation de compétence entre la Ville de Garches et le STIF pour l'organisation d'une desserte de niveau local.	16/12/2016
2016-183	19/12/2016	Décision Portant signature d'un contrat avec Mr Christian BRAINE pour l'organisation d'une causerie musicale autour du compositeur Johann STRAUSS le Jeudi 27 Avril 2017	23/12/2016

2016-184	19/12/2016	Décision Portant signature d'un contrat avec VIVIEN Events pour l'organisation d'une animation autour de l'histoire de la chanson française les Jeudi 11 Mai et 6 Juillet 2017	23/12/2016
2016-185	14/12/2016	Décision de clôture de la régie d'avances des classes déplacées	23/12/2016
2016-186	14/12/2016	Décision portant institution d'une régie d'avances pour les classes déplacées – école primaire pasteur b	23/12/2016
2016-187	20/12/2016	Décision concernant le contrat de maintenance complète de la ventilation du parking du centre-ville – place Saint Louis années 2017 – 2019	23/12/2016
2016-188	20/12/2016	Décision concernant le contrat de maintenance d'un massicot F.L. WHOLENBERG 76 au service reprographie années 2017 – 2019	23/12/2016
2016-189	20/12/2016	Décision concernant le contrat de maintenance de la ventilation de la salle informatique de l'hôtel de ville années 2017 – 2019	23/12/2016
2016-190	22/12/2016	Décision portant signature d'un contrat de prestation de service pour les analyses bactériologiques du multi-accueil « les hêtres »	23/12/2016
2016-191	21/12/2016	Décision concernant le contrat de prestations de services (capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale avec la SACPA – année 2017-2020	23/12/2016
2016-192	21/12/2016	Décision concernant le contrat de maintenance préventive et corrective de portes automatiques coulissantes piétonnes et portes de garage – années 2017 – 2019	23/12/2016
2016-193	14/12/2016	Décision portant signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement sis à Garches 7, rue de la Côte Saint-Louis	28/12/2016
2017-001	03/01/2017	Décision portant signature d'une convention de prestation de service avec l'ADACSL et l'association « Au cours des âges » pour l'organisation de cours sur tablettes et smartphones à destination des seniors garchois	06/01/2017
2017-002	03/01/2017	Décision portant signature avec l'association « Au cours des âges » d'une convention relative à la mise à disposition du local garches point accueil	06/01/2017
2017-003	19/01/2017	Décision portant signature d'un contrat de mise à disposition d'un distributeur automatique de boissons au centre culturel de garches	24/01/2017
2017-004	19/01/2017	Décision portant signature d'un contrat d'engagement concernant une conférence le jeudi 26 janvier 2017	24/01/2017
2017-005	20/01/2017	Décision de clôture de la régie de recette « transport bus »	24/01/2017
2017-006	24/01/2017	Décision portant signature de contrat pour les interventions de l'association « L'âge d'or de France »	02/02/2017
2017-007	01/02/2017	Décision portant signature d'un contrat d'animation en musicothérapie, stimulation et relaxation le jeudi 16 février 2017	02/02/2017
2017-008	07/02/2017	Décision portant signature d'un contrat d'animation musicale le jeudi 23 novembre 2017 à la résidence les tilleuls	13/02/2017
2017-009	08/02/2017	Décision portant contrat d'assistance téléphonique de mise à jour et d'hébergement de l'application iMuse	13/02/2017
2017-010	27/01/2017	Décision portant signature d'un contrat pour la location et la maintenance d'un TPE portatif	13/02/2017
2017-011	21/02/2017	Décision portant signature d'un contrat concernant une séance de sophrologie le jeudi 23 mars 2017 à la résidence les Tilleuls	23/02/2017
2017-012	21/02/2017	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pour la période de mars à avril 2017	23/02/2017
2017-013	20/02/2017	Décision portant contrat d'abonnement Clic RDV gestion des agendas	23/02/2017
2017-014	20/02/2017	Décision portant signature d'un avenant au contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels CIRIL	23/02/2017
2017-015	14/02/2017	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches	23/02/2017
2017-016	15/02/2017	Décision portant signature de contrat pour les interventions de conteuses au jardin d'enfants	23/02/2017
2017-017	27/02/2017	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation d'ateliers olfactifs les jeudi 13 avril, jeudi 1er juin et jeudi 29 juin 2017	07/03/2017
2017-018	21/02/2017	Décision fixant des tarifs du billet du cinéma dans le cadre de l'opération le printemps du cinéma	07/03/2017

LE MAIRE rappelle aux membres du Conseil Municipal que la prochaine séance se tiendra le mercredi 29 mars 2017 et sera consacrée notamment à l'examen du Budget Primitif 2017.

Le calendrier des séances suivantes est le suivant :

Conseil Municipal : mercredi 7 juin 2017 précédé des commissions les 29, 30 et 31 mai 2017

Conseil Municipal : lundi 3 juillet 2017 précédé des commissions les 19, 20 et 21 juin 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.



Jacques GAUTIER
Maire de Garches